

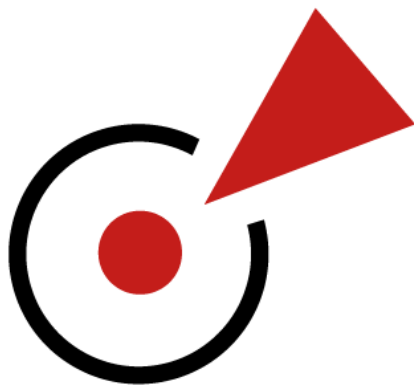
Dans Un Monde En Crises Multiples

LE PEUPLE AU-DESSUS DU PROFIT

INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS

31^{ème} Congrès mondial

Du 14 au 18 octobre 2023, Genève



Brochure 1

**Résolution du Conseil
exécutif No. 1:**

**Programme d'Action
de l'ISP**

2023-2028

**et Amendements des Affiliés
correspondants**

AOUT 2023

Note d'introduction au

PROGRAMME D'ACTION DE L'ISP 2023-2028

Le Peuple au-dessus du Profit dans un Monde en crises multiples

Le Programme d'Action de l'ISP est adopté au Congrès sous la forme d'une Résolution du Conseil exécutif (EB).

Le Programme d'Action ci-joint est l'émanation du Document sur les Thèmes de 2021 et reflète les discussions ayant eu lieu au sein du Conseil exécutif et des régions en 2021 et 2022. Il a été adopté en tant que Résolution du Conseil exécutif au Congrès par l'EB-160 suite à une nouvelle consultation régionale au début de l'année 2023.

En rédigeant le Programme d'Action, le Conseil exécutif a précisé que :

- l'analyse de base et les positions politiques du Programme d'Action approuvé par le Congrès en 2017 continuent d'être soutenues et n'ont pas besoin d'être répétées en détail dans le Programme d'Action 2023-2028 ;
- compte tenu du retour d'information des préparatifs de 2017, le Programme d'Action 2023-2028 devrait être aussi court que possible ;
- la tâche principale du Programme d'Action 2023-2028 est d'analyser les nouvelles circonstances pertinentes pour notre travail et d'identifier les menaces et les opportunités, afin que nous puissions développer le pouvoir nécessaire pour réaliser le changement dont nous avons besoin.

Le Programme d'Action doit être suffisamment large pour guider l'action de l'ISP au cours du mandat quinquennal du Congrès et ne doit pas être normatif au point de restreindre l'action future en cas de changement de circonstances. L'établissement des priorités et la mise en œuvre du Programme d'Action sont supervisés par le Conseil exécutif et divers plans de travail régionaux, sectoriels et transversaux, tels que le plan de travail du Comité mondial des femmes (WOC).

La structure du document présent suit les sections clés du Programme d'action 2017 afin de faciliter les comparaisons :

- Introduction
- Se donner les moyens de créer le monde dont nous avons besoin
- Respect et dignité pour toutes et tous
- Une économie mondiale juste
- Droits syndicaux et droits des travailleurs et travailleuses
- Lutter contre la privatisation et promouvoir des services publics de qualité
- Renforcer les secteurs

En outre, ce document comprend une section sur le système multilatéral, reflétant l'attention accrue du public sur la réforme de ces institutions, leur importance pour les syndicats et les travailleurs et travailleuses des services publics et leur importance accrue pour le travail de l'ISP.

Le Programme d'Action proposé :

- Fournit une analyse approfondie du monde depuis le Congrès de 2017 et des multiples crises auxquelles nous sommes confronté.e.s.
- Souligne le rôle omniprésent du pouvoir des entreprises dans la création de ces crises et les obstacles à leur résolution.
- Fait valoir que les travailleurs.euses sont désormais plus conscient.e.s de l'impérieuse nécessité d'un changement radical et que notre objectif premier doit être de construire le pouvoir nécessaire pour y parvenir.

- Identifie l'importance des institutions multilatérales pour les syndicats et les travailleuses des services publics, leur rôle essentiel dans la résolution des multiples crises et leur importance accrue pour le travail de l'ISP. Il souligne les principales faiblesses du système multilatéral actuel et les grandes réformes nécessaires.
- Il contient des sections plus longues sur le climat et la digitalisation afin de refléter l'évolution rapide et l'importance critique de ces domaines.
- Inclut une action en faveur des genres dans la section sur l'égalité et intégrée dans l'ensemble du document.
- Maintient l'accent sur les droits syndicaux, la lutte contre la privatisation, les Services Publics de Qualité et le travail sectoriel.

Veillez noter qu'un certain nombre d'amendements ont été soumis au Programme d'Action par les affiliés et que la Commission du Règlement du Congrès (SOC) a estimé qu'ils étaient essentiellement de nature rédactionnelle. Lorsque ces modifications ont été jugées acceptables par la SOC, elles ont été intégrées dans le texte du Programme d'Action distribué ci-dessous. Les affiliés intéressés peuvent trouver ces changements sur le site Internet du [Congrès](#).

En toute solidarité,

Rosa Pavanelli,
Secrétaire générale de l'ISP,
Août 2023

CONSEILS POUR LA LECTURE DU TEXTE DE CETTE BROCHURE

Cette brochure contient la Résolution n° 1 du Conseil exécutif (EB) : Programme d'Action révisé de l'ISP, qui a fait l'objet d'une vaste consultation avec les affiliés. Le Conseil exécutif invite le Congrès à approuver le texte ci-joint.

Les amendements ultérieurs des affiliés soutenus par la Commission du Règlement du Congrès (SOC) sont insérés dans le corps du projet de Programme d'Action ci-joint et seront débattus en tant qu'amendements à incorporer dans la Résolution n° 1 du Conseil exécutif.

Les amendements des affiliés que la Commission du Règlement n'a pas soutenus ont été placés à la fin de chaque section et seront débattus séparément après le vote sur la Résolution n° 1 du Conseil exécutif.

Les amendements des affiliés que le SOC a jugés irrecevables, qui ont été retirés ou qui ont été retirés en faveur de leur intégration dans la Résolution n° 1, n'apparaissent pas. Par conséquent, les affiliés doivent noter que la numérotation des amendements n'est pas séquentielle.

AMENDEMENTS DES AFFILIES AU PoA

LES PROJETS D'AMENDEMENTS SONT INDIQUES EN BLEU DANS CE DOCUMENT.

Les suppressions du texte de la résolution existante sont indiquées en gras et barrées :
i.e. ~~texte existant supprimé~~

Le nouveau texte proposé est indiqué en gras et souligné :
i.e. nouveau texte.

PROJET DE PROGRAMME D'ACTION DE L'ISP 2023-2028

Le Peuple au-dessus du Profit dans un Monde en crises multiples

1. INTRODUCTION	5
1.1 NOTRE VISION POUR UN MONDE MEILLEUR	5
1.2 LE MONDE DANS LEQUEL NOUS VIVONS	6
Amendement des affiliés No. 15	10
2. SE DONNER LES MOYENS DE CREER LE MONDE DONT NOUS AVONS BESOIN	13
2.1 INTRODUCTION	13
2.2 ORGANISATION ET CROISSANCE	13
Amendement des affiliés No. 18	14
2.3 MOBILISER ET INFLUENCER	14
Amendement des affiliés No. 21	16
3. RESPECT ET DIGNITE POUR TOUS ET TOUTES	17
3.1 INTRODUCTION	17
3.2 LUTTER POUR LA JUSTICE ET L'EGALITÉ DE GENRE	17
3.3 JEUNES TRAVAILLEURS.EUSES	19
Amendement des affiliés No. 25	20
3.4 MIGRATION ET REFUGIE·ES	20
Amendement des affiliés No. 26	21
3.5 LUTTER CONTRE LE RACISME ET LA XÉNOPHOBIE	22
3.6 TRAVAILLEURS.EUSES LGBT+	22
Amendement des affiliés No. 28	23
3.7 PEUPLES INDIGÈNES	23
3.8 TRAVAILLEURS.EUSES EN SITUATION DE HANDICAP	24
Amendement des affiliés No. 29	25
4. UNE ECONOMIE MONDIALE JUSTE DANS LES LIMITES DES RESSOURCES DE LA PLANETE	26
4.1 INTRODUCTION	26
4.2 LA CRISE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	27
Amendement des affiliés No. 39	29
4.3 INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	29
Amendement des affiliés No. 40	30
Amendement des affiliés No. 41	30
4.4 JUSTICE FISCALE	30
Amendement des affiliés No. 43	32
Amendement des affiliés No. 45	32
4.5 DETTE SOUVERAINE	32
4.6 CORRUPTION	33
Amendement des affiliés No. 46	34
4.7 ACCORDS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	34
4.8 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	35
4.9 RETRAITES	36
Amendement des affiliés No. 47	37

4.10 DIGITALISATION	37
5. DROITS SYNDICAUX ET DROITS DES TRAVAILLEURS.EUSES	40
Amendement des affiliés No. 49	42
6. LUTTER CONTRE LA PRIVATISATION ET PROMOUVOIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE (SPQ)	43
Amendement des affiliés No. 51	45
Amendement des affiliés No. 52	45
7. RENFORCER LES SECTEURS	46
7.1 INTRODUCTION	46
7.2 SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ	46
7.3 ADMINISTRATION LOCALE ET RÉGIONALE (ALR)	49
Amendement des affiliés No. 56	50
7.4 SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION	51
Amendement des affiliés No. 57	52
7.5 ADMINISTRATION NATIONALE	52
7.6 SUPPORT DANS L'ÉDUCATION, LES MÉDIAS, LES ARTS ET LA CULTURE	53
8. GLOSSAIRE	55

1. INTRODUCTION

1.1 NOTRE VISION POUR UN MONDE MEILLEUR

- 1.1.1 Lutter pour un état démocratique fort, une société inclusive, l'égalité des genres, le respect et la dignité pour toutes et tous, un développement économique inclusif, la redistribution des richesses et le renforcement du pouvoir des travailleurs et travailleuses, tels restent nos objectifs pour les cinq prochaines années. Garantir la paix, la durabilité écologique et un système multilatéral équitable fait partie intégrante de cette lutte.
- 1.1.2 Les multiples crises survenues depuis 2008, et la manière dont nos systèmes économiques et politiques y ont fait face, ont révélé l'échec des prescriptions néolibérales promues par les intérêts capitalistes soutenus par de nombreuses élites du monde des affaires. Ces bouleversements sociaux, politiques et économiques qui en résultent suscitent la colère des travailleurs et travailleuses et créent un climat favorable au changement.
- 1.1.3 La fière histoire de l'ISP, longue de 115 ans, nous rappelle que, faute d'une vision alternative audacieuse, la colère des travailleurs.euses peut rapidement se transformer en cynisme et conduire au désengagement. ou pire, elle peut laisser place à des «solutions» réactionnaires, racistes et xénophobes. Depuis le Congrès de 2017, beaucoup de ces «solutions» ont été expérimentées à travers le monde et se sont soldées par un échec. Pourtant, les crises combinées sont toujours présentes et s'aggravent.
- 1.1.4 Les syndicats doivent proposer des solutions radicales et pérennes, adaptées à la vie des travailleurs.euses. Des solutions qui leur permettent d'espérer un changement fondamental des systèmes sociaux, environnementaux et économiques qui les empêchent de jouir de la liberté, de l'espoir et de la prospérité.
- 1.1.5 Ce sont le travail décent, un État providence qui redistribue les richesses et des services publics de qualité, qui garantiront la sécurité et les droits humains pour tous et toutes contre la précarité quotidienne. Seule la démocratie renforcée apportera cohésion et solidarité face à l'incertitude géopolitique mondiale.
- 1.1.6 Afin de construire le mouvement qui permettra d'atteindre cet objectif, il faut définir clairement qui détient le pouvoir et dans l'intérêt de qui il est exercé. Les multiples crises auxquelles nous sommes confronté.e.s ne peuvent être résolues sans réduire délibérément et de manière significative le pouvoir des financiers, des actionnaires et des entreprises, sans renforcer la démocratie et sans investir massivement, sur le plan politique et économique, dans un large éventail de SPQ dotés de ressources suffisantes.
- 1.1.7 Dans un monde submergé par des décennies de propagande répétant qu'il n'est d'autre choix que le fondamentalisme de marché, les travailleurs.euses des services publics et leurs syndicats sont les détenteurs des clés d'un monde alternatif et constituent une composante essentielle du pouvoir à déployer pour y parvenir.
- 1.1.8 Dans notre travail quotidien, les agents du services publics offrent une perspective qui dépasse les considérations économiques et les réflexions relatives au marché du travail. Nous proposons des services aux malades comme aux bien-portants. Nous rassemblons la société civile, le monde du travail et le grand public qui utilisent nos services. Nous risquons nos vies en cas de catastrophe – non pas pour le profit, mais dans l'intérêt général. Nous démontrons que le travail peut transcender un contrat juridique ou un impératif économique. Et, bien souvent, nous sommes les plus grands syndicats.
- 1.1.9 Nous plaçons le peuple au-dessus du profit. Nous avons un regard original sur les défis mondiaux. Nous savons qui décide des règles et comment les influencer. Nous sommes conscients des actions à entreprendre pour contrôler le pouvoir des entreprises.
- 1.1.10 Nous défendons la démocratie. Nous sommes attachés au multilatéralisme et saluons le travail de ces institutions et organisations internationales dans la lutte pour le renforcement de la démocratie, de la transparence et de l'État de droit, contre la désinformation et les mouvements nationalistes et populistes extrêmes.

- 1.1.11 Craignant notre engagement et notre pouvoir, les intérêts capitalistes et les partisans du néolibéralisme ciblent les travailleurs.euses du secteur public avec leurs mythes, leurs médias, leurs lois, et parfois avec la violence.
- 1.1.12 La construction d'un mouvement visant à réaliser nos objectifs nécessite de toucher le plus grand nombre de travailleurs.euses. Nous allons aider nos affiliés à organiser sur le lieu de travail et dans leurs communautés, et à se développer en allant à la rencontre de tous les travailleurs.euses.
- 1.1.13 Ensemble, nous allons unir les travailleurs.euses des pays du Nord et du Sud. Nous proposerons d'autres solutions et ferons preuve d'une implacable vigilance à l'égard des solutions erronées. Nous construirons des coalitions puissantes avec les personnes utilisatrices des services publics, nos collègues syndicalistes et la société civile.

1.2 LE MONDE DANS LEQUEL NOUS VIVONS

- 1.2.1 *Le Peuple au-dessus du Profit : le Plan d'Action de l'ISP 2018-2022 (POA)* constituait une mise en garde sur les conséquences de l'absence de réforme du système défaillant. Il énonçait nos critiques contre le monde néolibéral actuel et présentait notre vision pour un monde meilleur. Associé aux résolutions soumises par les affiliés, il a conduit l'Internationale des Services Publics à s'engager en faveur d'un large éventail de positions politiques et d'actions audacieuses.
- 1.2.2 Ce Congrès réaffirme l'analyse sociale, économique et environnementale fondamentale du Programme d'action 2017, ses politiques et ses appels à l'action.
- 1.2.3 Nous pouvons être fiers des victoires que nous avons obtenues : l'abandon définitif de l'Accord sur le commerce des services, l'évolution du débat public sur les PPP et la remunicipalisation, les pressions en faveur d'un véritable changement en matière de politique fiscale des entreprises, l'instauration d'un nouveau discours universel qui reconnaît l'intérêt d'investir dans les services de santé publique, ainsi que l'inclusion des travailleurs.euses du secteur public dans la protection prévue par la Convention de l'OIT n°190 et par la Recommandation n 208 sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail.
- 1.2.4 Les travailleurs.euses des services publics, et souvent du secteur de la santé, ont été présent·es à la tête de mouvements en faveur du changement démocratique dans des pays tels que le Chili, le Liban, la Turquie, l'Algérie le Tchad et le Myanmar.
- 1.2.5 S'il est vrai que nous avons accompli certains progrès, le mouvement syndical mondial et nos partenaires n'ont pas été en mesure de bloquer nombre d'attaques parmi les plus scandaleuses : la montée des inégalités, la remise en cause des droits des travailleurs.euses, la privatisation, la montée de l'intolérance, du nationalisme et de l'autoritarisme, l'influence accrue des entreprises et du secteur financier ainsi que les avancées insuffisantes dans la lutte contre la crise climatique.
- 1.2.6 La démocratie recule dans le monde entier, avec l'imposition de régimes autoritaires et la déstabilisation des processus politiques dans les démocraties établies, alors que les entreprises exercent un pouvoir croissant et que les mouvements extrémistes utilisent les médias traditionnels et sociaux et l'internet pour diffuser des récits politiques d'extrême droite, de la désinformation et de la déstabilisation. Le nationalisme, le populisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont en hausse. Les institutions et processus internationaux qui peuvent et doivent jeter les bases de l'inclusion, d'une prospérité partagée et d'un avenir durable ont été gravement affaiblis. Nombre d'entre eux ne sont pas adaptés à l'époque actuelle et nécessitent une réforme fondamentale pour remplir leur rôle.
- 1.2.7 La mission principale du Programme d'action est de comprendre les changements survenus depuis 2017, leurs effets ainsi que la manière dont nous devons ajuster notre stratégie et nos actions afin de réunir les forces nécessaires pour construire le monde que nous voulons. Réunir ces forces sera le thème central de notre travail au cours des cinq prochaines années.

MULTIPLE CRISES

- 1.2.8 Depuis 2017, des crises mondiales sans précédent et étroitement liées ont profondément transformé la conjoncture politique dans laquelle nous travaillons. La pandémie de COVID-19, la crise climatique et environnementale, des changements géopolitiques, la guerre, les crises de l'énergie et les pénuries alimentaires, l'inflation et les inégalités croissantes, les crises sanitaires, la, les gouvernements autoritaires et d'extrême droite ainsi que le renforcement du pouvoir des entreprises, entre autres, ont eu un impact considérable sur notre monde. La numérisation a encore accéléré le rythme du changement, créant des opportunités mais nécessitant aussi une gouvernance numérique plus forte.
- 1.2.9 Ces crises ont dévoilé la manière dont nos systèmes politiques, nos économies nationales et la mondialisation néolibérale avaient placé le profit au-dessus du peuple. Ces échecs répétés ont fragilisé notre monde et nous nous sommes retrouvés plus vulnérables aux chocs mondiaux croissants.
- 1.2.10 Les contradictions sont désormais plus flagrantes, les injustices encore plus claires et la demande de changement radical plus impérieuse. Le peuple est en colère et cherche des alternatives. Une occasion s'offre actuellement d'élaborer un nouveau discours cohérent qui suscite un large soutien au profit de notre vision.
- 1.2.11 La crise de la pandémie de COVID-19 a montré que le changement peut aller très vite, si la conjoncture politique est favorable, mais la réorientation des conditions politiques n'est pas nécessairement évidente. Les luttes quotidiennes des travailleurs.euses et la propagande incessante des spéculateurs et des investisseurs peuvent atténuer le désir de changement avec le temps.
- 1.2.12 La pandémie de COVID a également démontré de manière frappante l'importance de la protection sociale, des droits des travailleurs.euses et des services publics de qualité. Le grand public n'accepte plus les yeux fermés l'impossibilité d'augmenter les dépenses en faveur des mesures sociales, l'absence totale de la prise en compte liée au libre-échange néolibéral.
- 1.2.13 Plusieurs vieux mythes, soigneusement établis et promus, se fissurent : un secteur privé toujours plus avantageux et une privatisation des services publics sans dommage. Il est désormais clair que les chaînes de valeur mondiales nous rendent plus vulnérables au nombre croissant de chocs auxquels nous devons faire face.
- 1.2.14 De nombreuses personnes sont en train de repenser le monde et le système économique dans lesquels elles veulent vivre et prenant conscience à quel point elles s'appuient sur les services publics. Toutefois, en raison d'un sous-financement chronique, les employé.e.s sont de plus en plus mal payé.e.s et occupent des emplois précaires. On constate également une ethnicisation et une marginalisation des travailleurs.euses dans les services publics, auxquelles il convient de remédier.. De nombreuses personnes ont compris combien elles étaient vulnérables si elles renonçaient à lutter pour un meilleur système. Le monde est de plus en plus conscient que le fondamentalisme du marché qui a créé ces problèmes ne parviendra pas à les résoudre.
- 1.2.15 La prise de conscience et la colère ont été alimentées et accentuées par d'autres mouvements sociaux tels que # MeToo, Black Lives Matter, le mouvement de lutte contre le changement climatique et les soulèvements de populations au Chili, à Hong Kong, en Tunisie, au Liban, à Myanmar, en Iran, en Biélorussie etc. A la tête de ces mouvements se trouvent souvent des jeunes préoccupés par leur avenir.
- 1.2.16 La pandémie de COVID-19 a prouvé que le populisme et les partis politiques d'extrême-droite ne proposent aucune solution. Les icônes de cette droite autoritaire, de Bolsonaro à Trump, n'ont pas pu protéger leur population. Le virus a exploité les faiblesses des pouvoirs publics se moquant des données scientifiques et les soi-disant marchés libres n'ont pas été capables de le contrôler.

- 1.2.17 Si le nationalisme d'extrême droite demeure un courant politique puissant et dangereux, surtout en Europe, les événements récents l'ont fait reculer dans certains endroits. Nous devons rester vigilants et organisés afin de ne pas leur laisser l'occasion de se réaffirmer.
- 1.2.18 Dans de nombreux pays et dans la plupart des institutions multilatérales, les politiques néolibérales sont profondément ancrées depuis des décennies et représentent des obstacles au changement au sein des structures existantes. La concentration massive de richesses accumulées au cours de cette période sert également à influencer et à subvertir les processus démocratiques et à façonner les débats publics. Il est urgent d'inverser ces obstacles et de remodeler nos institutions publiques.
- 1.2.19 La crise climatique et environnementale s'est rapidement accélérée depuis 2017. Des phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et graves, la pollution et les dommages causés à la nature ont tué et perturbé la vie de millions de personnes, avec des incidences croisées. Il est probable que ces phénomènes s'aggraveront et que la transition nécessaire vers un avenir énergétique à faible émission de carbone et un environnement sain et durable suscitera des tensions politiques massives..
- 1.2.20 La migration climatique a déjà commencé et risque d'augmenter. L'absence de progrès face à des événements catastrophiques a mis à nu les intérêts des entreprises et des élites politiques, et a entraîné la mobilisation d'une nouvelle génération de militant·es. Elle a également démontré que le fondamentalisme du marché libre qui a provoqué la crise de la surconsommation ne peut pas résoudre le problème, et certainement pas assez rapidement pour éviter l'effondrement de la planète.
- 1.2.21 Ces crises ont également révélé au grand jour la mainmise des pays du Nord dans les processus économiques et politiques, ainsi que l'utilisation de ces processus pour soutenir les intérêts des entreprises aux dépens des pays du Sud global et des travailleurs.euses du monde entier.
- 1.2.22 Si des inégalités inadmissibles existaient avant ces crises, tant entre les pays qu'au sein même des pays, celles-ci les ont aggravées et rendues bien plus visibles, en exposant la manière dont notre système économique récompense les grands intérêts privés, et ce, au détriment du bien commun.
- 1.2.23 Une longue période de taux d'intérêt bas a engendré d'énormes hausses du prix des actifs et des bulles spéculatives. Le flot d'argent « bon marché » emprunté n'a pas été utilisé pour financer les investissements productifs et les services publics de qualité, mais pour renforcer les dividendes des entreprises, financer les rachats d'actions, faire grimper les prix de l'immobilier et gonfler le marché boursier.
- 1.2.24 Les travailleurs.euses ont déjà souffert de ces politiques mises en œuvre et souffriront encore plus de la hausse des taux d'intérêt en raison des circonstances créées par la déréglementation du capitalisme du marché financier.
- 1.2.25 Nous assistons à une crise du coût de la vie pour les travailleurs.euses, exacerbée par les goulots d'étranglement de l'approvisionnement les effets de la guerre. Les chaînes d'approvisionnement nous rendent plus vulnérables tandis que les entreprises tirent d'énormes bénéfices de la privatisation de l'énergie et de la financiarisation de la production alimentaire pendant que les travailleurs et travailleurs.euses peinent à payer leur loyer, se nourrir et se chauffer.
- 1.2.26 Dans de nombreux pays, la hausse des taux d'intérêt déclenchera des crises de la dette souveraine. La menace des vagues d'austérité est désormais réelle et bien présente. Les femmes, les jeunes travailleurs.euses, les travailleurs.euses handicapé.e.s et les migrant.e.s sont touchés de manière disproportionnée par l'inflation, l'augmentation du travail précaire et les mesures d'austérité. Des milliards de personnes qui n'ont joué aucun rôle dans la création de ce gâchis économique souffrent quotidiennement - et sont très en colère.
- 1.2.27 La digitalisation de l'économie continue de perturber les environnements politiques, sociaux et de travail et, dans de nombreux cas, elle est motivée par certains intérêts d'entreprises et de gouvernements. Au lieu de réaliser les avantages qu'une digitalisation inclusive pourrait

apporter aux travailleurs.euses et à la communauté, les grandes entreprises technologiques sont à l'origine de travail précaire, l'intensification du travail, la privatisation, la surveillance et la concentration économique de la richesse, du pouvoir et de l'information.

- 1.2.28 La puissance des réseaux sociaux axés sur le profit et le refus des entreprises et des gouvernements à les réglementer de manière efficace, ont permis l'émergence d'un réseau obscur d'acteurs misogynes, homophobes/transphobes et racistes. Cette situation a également polarisé le débat politique, diffusé de fausses informations, sapé la confiance dans les gouvernements et affaibli la démocratie.
- 1.2.29 Les négociations commerciales visent de plus en plus à offrir un accès illimité à des marchés déréglementés et un pouvoir monopolistique aux plus grandes entreprises technologiques mondiales. Si la technologie peut faciliter la vie des travailleurs.euses, les gouvernements et les syndicats se démènent pour rattraper leur retard, laissant un vide critique dans la gouvernance des nouvelles technologies tant au niveau démocratique que sur le lieu de travail.
- 1.2.30 Il est de plus en plus évident que nous vivons un changement géopolitique majeur qui créera des incertitudes pendant des décennies. Le programme de longue date des États-Unis et de l'Europe, la capacité de dominer la prise de décision au niveau international, à étendre leur présence militaire, à réprimer les acteurs nationaux rivaux et à préserver les anciennes sphères d'intérêt coloniales par le biais de nouvelles formes de colonialisme économique, commence à être remis en question par l'émergence de nouveaux pouvoirs.
- 1.2.31 La croissance du pouvoir économique chinois se traduit tout doucement par une puissance militaire et géopolitique capable de rivaliser avec les États-Unis. Les ambitions de la Chine d'unir ses anciens territoires, d'étendre sa sphère d'influence, ses investissements marqués dans les infrastructures et des structures politiques autoritaires augmentent le risque de conflit. La montée en puissance de la Chine crée un climat favorable pour que les puissances moyennes remettent en question l'ancienne hégémonie américano-européenne. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a eu des répercussions considérables sur l'Europe et les pays voisins. Outre les souffrances humaines causées, c'est toute l'économie mondiale qui a été bouleversée. En fin de compte, cela met en danger la démocratie.
- 1.2.32 L'impact massif de la crise climatique et environnementale provoquée par l'être humain et l'absence de contre-mesures de la part des gouvernements entraîneront également une augmentation des mouvements de réfugiés à l'avenir. Certains cercles d'influence et gouvernements exploiteront cette situation pour monter les différents groupes de population les uns contre les autres.
- 1.2.33 Tous ces changements créent un environnement mondial fracturé et instable qui sera exacerbé par le flux croissant de migrations climatiques. Certains pays seront capables de tirer profit habilement des grandes puissances, tandis que d'autres seront pris dans des guerres et des conflits.
- 1.2.34 Partout plane le risque que dans un monde incertain, les citoyen·nes chercheront de la certitude dans le nationalisme, l'autoritarisme, le fondamentalisme religieux et l'expansion militaire. Outre les coûts sociaux, la militarisation réduira le financement des services sociaux et entraînera inévitablement de nouvelles attaques contre les syndicats et les droits des travailleurs.euses.
- 1.2.35 La démocratie ne peut pas empêcher les guerres, mais son absence est synonyme de moins de contrôles qui pourraient limiter les dérives des dirigeant·es autoritaires et leurs ambitions belliqueuses. Il existe un risque majeur que, dans un monde incertain, composé de blocs régionaux de plus en plus militarisés, les institutions de l'ONU, déjà érodées par l'influence des entreprises, aient du mal à maintenir la paix. Dans un monde équipé de l'arme nucléaire, ces risques croissants sont potentiellement catastrophiques.
- 1.2.36 Les guerres dans des pays tels que la Syrie, le Yémen, l'Ukraine, le Soudan, l'Éthiopie et la Libye, l'instabilité permanente dans la région arabe, la question non résolue de la Palestine, les troubles politiques dans des pays comme le Myanmar et le Pérou continuent d'ébranler la

paix, la prospérité et les droits humains pour des millions de personnes, et de déstabiliser des relations géopolitiques régionales et mondiales déjà fragiles.

- 1.2.37 Les travailleurs.euses doivent toujours tenir leur rôle central pour défendre la paix et la démocratie, et la justice environnementale, sociale et économique.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 15

(Version originale en espagnol)

AJOUTER AU POINT 1.2.31 :

La croissance du pouvoir économique chinois se traduit tout doucement par une puissance militaire et géopolitique capable de rivaliser avec les États-Unis. Les ambitions de la Chine d'unir ses anciens territoires, d'étendre sa sphère d'influence, ses investissements marqués dans les infrastructures et des structures politiques autoritaires augmentent le risque de conflit. La montée en puissance de la Chine crée un climat favorable pour que les puissances moyennes remettent en question l'ancienne hégémonie américano-européenne. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, alimentée par le bellicisme des États-Unis par l'intermédiaire de l'OTAN, a eu des répercussions considérables sur l'Europe et les pays voisins. Outre les souffrances humaines causées, c'est toute l'économie mondiale qui a été bouleversée. L'arrêt de la guerre et la recherche de la paix sont les principales lignes d'action dans l'intérêt de tous les peuples.

Soumis par : la Confederação dos Trabalhadores no Serviço Público Federal (CONDSEF/FENADSEF), Brésil.

La SOC recommande l'opposition.

L'EB recommande l'opposition.

LE SYSTEME MULTILATERAL

- 1.2.38 Les multiples crises auxquelles nous faisons face nécessitent une intervention coordonnée à tous les niveaux de gouvernement et une coopération internationale des institutions démocratiques et des institutions faisant autorité.
- 1.2.39 Toutefois, l'expérience de ces six dernières années montre que la résolution des problèmes urgents actuels passe par une réforme fondamentale du système multilatéral, voire par sa redéfinition. Les institutions nationales et internationales renforcent trop souvent les tensions, les privilèges et les relations coloniales passées à l'échelle mondiale au lieu d'y mettre fin. Il est aujourd'hui indéniable que le système multilatéral n'a pas empêché la mort de millions de personnes et la destruction de la planète.
- 1.2.40 Les COP successives n'ont pas pris les mesures nécessaires, rapides et suffisantes pour protéger la planète et ses habitant·es et l'OCDE et le G20, ont été incapables après huit années de travail à mettre un terme aux paradis fiscaux et de garantir que les riches et les entreprises paient leur juste part. Pendant la pire pandémie depuis un siècle, l'OMC n'a pas pris de mesures suffisantes pour éviter des millions de morts inutiles en ne parvenant pas à mettre en œuvre une dérogation ADPIC adéquate, rapide et équitable.
- 1.2.41 Le FMI et la Banque mondiale ont continué à promouvoir des modèles de privatisation et de développement qui mettent à mal le développement économique dans les pays du Sud et n'ont pas réussi à élaborer un système équitable de réaménagement de la dette qui ne pénalise plus les travailleurs.euses, les personnes qui utilisent les services publics et les personnes les plus fragilisées par la dette irresponsable contractée par la finance privée.
- 1.2.42 La pénétration des sociétés dans le système multilatéral est un fait encore plus alarmant. La pandémie de COVID-19 a révélé à quel point l'ONU, l'OIT et même l'OMS s'appuient de plus en plus sur les dons privés pour financer leurs activités. Nous avons pu constater le développement d'organisations telles que GAVI : L'alliance pour les vaccins, un partenariat public-privé doté de plusieurs milliards pour la recherche sur les vaccins, mais dont le conseil

d'administration est composé de membres de sociétés pharmaceutiques et de représentant-es de pays qui siègent sur un pied d'égalité.

- 1.2.43 L'ONU continue de promouvoir une approche « multipartite » – en nommant des membres non gouvernementaux au sein de groupes de gouvernance multipartite, en contournant les processus onusiens officiels et démocratiques pour accorder un droit de vote à de grandes sociétés autodésignées ou à leurs groupes de façade ayant des intérêts dans les règles qu'ils élaborent. Dans ce contexte, un siège pour les organisations de travailleurs.euses n'octroie pas une représentation égale des intérêts, mais signifie au mieux une cooptation au sein d'un système qui favorise les intérêts des sociétés. Le multipartisme ne peut fonctionner que s'il repose sur des règles inclusives, transparentes et démocratiques permettant d'encadrer la représentativité.
- 1.2.44 En revanche, l'ISP soutient le renforcement de l'OIT en tant que modèle de tripartisme au sein de l'ONU. Nous devons renforcer le groupe des travailleurs.euses pour que leur voix soit entendue et obtenir le soutien du gouvernement pour le modèle tripartite.
- 1.2.45 En outre, deux années de réunions virtuelles ont servi de prétexte aux agences de l'ONU pour restreindre la participation effective des organisations de la société civile, et en particulier des syndicats, aux événements mondiaux (du FMMD à la CCF, de l'AMS à la CIT¹). Cette limitation est un signe alarmant de l'aggravation du déficit démocratique de la gouvernance mondiale et risque désormais de devenir une méthode permanente pour limiter la participation démocratique au processus décisionnel mondial.
- 1.2.46 La situation est la même pour les institutions et dispositifs multilatéraux plus importants. Une clause relative au travail dans un accord commercial ne modifie pas le rapport de force qui permet à une minorité de pays d'empêcher l'OMS d'enclencher la dérogation de certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC, conçu pour une utilisation en cas d'urgence sanitaire mondiale, alors même que nous connaissons la plus grande crise sanitaire mondiale depuis un siècle. Elle ne modifie pas non plus la position bien ancrée des émetteurs de carbone et des pollueurs qui empêchent les changements rapides et urgents nécessaires pour faire face à la crise climatique et environnementale, qui est aussi une crise sanitaire à bien des égards.
- 1.2.47 Le mouvement syndical mondial doit revendiquer son rôle de partenaire social démocratique dans tous ces processus. Nous travaillerons avec la société civile, mais en tant que plus grand mouvement démocratique du monde, nous ne sommes pas un simple rouage parmi d'autres.
- 1.2.48 De la même manière, le travail n'est pas un simple facteur de production. Contrairement aux entreprises, nous sommes une institution démocratique et représentons des personnes qui ont des droits humains. Nous ne devons pas être cooptés par les entreprises pour lesquelles nous travaillons ni assimilés à d'autres groupes de pression. Nous ne devons pas compromettre notre statut en essayant d'obtenir une place à la table des négociations. Ce n'est pas ainsi que l'on peut garantir la justice et le dialogue social. En raison du travail effectué par nos membres, de notre taille et de notre mandat représentatif, nous devons faire partie intégrante des processus multilatéraux et y jouer un rôle de premier plan.
- 1.2.49 Le système multilatéral, fondé sur une vision collective en faveur de la paix et de la prospérité pour tous et toutes, ne doit pas être corrompu par des intérêts corporatistes ou des tendances autoritaires. Il ne doit pas être dominé par des intérêts géopolitiques ou les intérêts des sociétés et ceux de pays les plus riches ou. Les institutions financières internationales doivent remettre les politiques économiques au service du développement humain et de la préservation de l'environnement, et non l'inverse.
- 1.2.50 Les États membres doivent être considérés comme responsables pour avoir laissé les intérêts des entreprises dominer leurs positions dans les forums multilatéraux. Ils doivent se tenir mutuellement responsables lorsque des intérêts nationaux privés entravent la fourniture de biens publics mondiaux. Les pays riches, comme les États-Unis et les pays membres de l'UE

¹ Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCF), Assemblée mondiale de la santé (AMS), Conférence internationale du Travail (CIT)

doivent arrêter de bloquer les initiatives internationales urgentes afin de protéger leurs intérêts économiques et leurs richesses accumulées après des siècles d'injustice coloniale.

- 1.2.51 Le système multilatéral doit être capable de sauvegarder la paix s'il doit garantir les droits humains, la prospérité et un environnement sain et vivable pour tous. Les syndicats doivent assumer leur rôle central pour exiger et réaliser cela.
- 1.2.52 Les groupes de pays en développement et de pays les moins avancés, comme le G77 et le groupe des petits États insulaires en développement, doivent se regrouper pour faire valoir leurs intérêts collectifs. Les processus multilatéraux doivent autoriser ce processus et ne pas permettre aux pratiques institutionnelles, ou à la pression économique et politique des grands pays riches, de diviser ou d'isoler ces groupes
- 1.2.53 Nous devons trouver un juste milieu, en exigeant la démocratie et la liberté mais sans s'appuyer sur le pouvoir des entreprises ni le fondamentalisme du marché. En cas d'échec, le risque serait d'avoir le pire des deux mondes : une version autoritaire du capitalisme qui a déjà commencé à se répandre dans de nombreux pays
- 1.2.54 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) dénoncer les intérêts des entreprises et des particuliers qui dominent le système multilatéral ;
 - b) exiger un système qui favorise la paix, les droits humains, la dignité du travail, l'égalité et l'inclusion et la lutte contre la crise climatique et environnementale ;
 - c) demander aux États membres de rendre des comptes lorsqu'ils privilégient les intérêts nationaux privés au détriment de la recherche de solutions mondiales - en particulier les pays du Nord ;
 - d) sensibiliser les membres au rôle des institutions internationales dans la résolution des problèmes des travailleurs.euses et à la nécessité d'une réforme fondamentale ;
 - e) exposer et s'opposer, dans tous les forums pertinents, aux pays qui violent les droits des travailleurs.euses et faire preuve de solidarité avec les travailleurs.euses dont les droits sont bafoués ;
 - f) influencer les syndicats du secteur privé, les centrales nationales et les fédérations syndicales internationales ;
 - g) créer de puissantes coalitions aux niveaux local, national, régional et international pour imposer le changement.

AMENDEMENTS DES AFFILIÉS DE LA SECTION 1 NON INCLUS DANS CETTE BROCHURE

Retirés en faveur de leur intégration dans le PoA² après correction : **1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17**

Retiré : **9**

² L'amendement des affiliés n° 1 remplace l'expression "crise climatique" par "crise climatique et environnementale". Cette modification a été apportée dans l'ensemble du Programme d'Action mais n'est mentionnée qu'une seule fois.

2. SE DONNER LES MOYENS DE CREER LE MONDE DONT NOUS AVONS BESOIN

2.1 INTRODUCTION

- 2.1.1 Le système mondial actuel a été construit, et est toujours défendu, par des intérêts puissants. Notre mission première doit être de bâtir un mouvement suffisamment influent pour remettre ces intérêts en question et nous assurer que les institutions démocratiques mettent le peuple au-dessus du profit.
- 2.1.2 Bâtir un mouvement capable de dompter le pouvoir des entreprises occupe une place centrale dans notre lutte. Ce sont la richesse, l'influence et le pouvoir massifs et croissants des entreprises qui nous empêchent de réaliser notre vision dans tous les domaines, que ce soit la crise climatique et environnementale, la fiscalité, les droits des travailleurs.euses, la privatisation, les règles commerciales, la numérisation, l'inclusion et l'égalité, la politique économique ou la démocratie renforcée.

2.2 ORGANISATION ET CROISSANCE

- 2.2.1 Enfin, notre force vient de la taille, de la puissance et de l'unité de nos affiliés. Nous devons accroître la syndicalisation dans les lieux de travail déjà syndiqués et la mettre en place dans les lieux qui en sont exempts.
- 2.2.2 Nous syndiquerons les travailleurs.euses au niveau du lieu de travail, de l'entreprise, du secteur et du pays et nous assurerons la coordination internationale des syndicats. Nous syndiquerons les travailleurs.euses des services publics dans les secteurs public, privé et sans but lucratif et aussi bien dans les économies formelles et informelles ainsi que les travailleurs.euses précaires
- 2.2.3 Les affiliés de l'ISP et leurs membres sont les plus grands atouts de notre fédération. Nous devons garantir que tous nos affiliés soutiennent activement l'action de l'ISP. Nous travaillerons avec nos affiliés pour renforcer les comités nationaux de coordination, les réseaux sectoriels et régionaux ainsi que les structures de coordination tant au niveau des entreprises qu'au niveau international.
- 2.2.4 L'ISP est idéalement placée pour localiser le pouvoir transfrontalier des entreprises, aider les affiliés à former leurs membres et coordonner l'action visant à défier ce pouvoir. Nous fournirons aux affiliés des informations, des recherches et des analyses sur les stratégies des entreprises et la manière de les contrer.
- 2.2.5 L'ISP assistera les affiliés pour parvenir à une meilleure syndicalisation des travailleurs.euses en fonction de leur contexte national et encouragera le soutien et la solidarité entre les affiliés. Les actions de l'ISP renforceront les stratégies de syndicalisation et croissance des affiliés. Notre développement syndical et nos programmes de solidarité internationale seront au centre de ce travail.
- 2.2.6 L'organisation des travailleurs.euses en vue de bâtir un mouvement syndical fort commence sur le lieu de travail. Les syndicats doivent nouer des relations solides avec les membres actuels et les membres potentiels en identifiant les questions qui importent et en démontrant que l'activité syndicale peut changer les choses. L'ISP aidera ses affiliés à recenser et former les dirigeant·es et les militant·es du monde du travail, renforcer les sections locales et recruter de nouveaux membres, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes travailleurs.euses.
- 2.2.7 Renforcer le pouvoir de négociation et promouvoir la participation des travailleurs.euses exige que les syndicats doivent être ouverts, participatifs et démocratiques. L'ISP collaborera avec ses affiliés pour syndiquer et inclure tou·tes les travailleurs.euses, indépendamment de leur âge, origine ethnique, genre, identité de genre, orientation sexuelle ou situation de migrant·es ou réfugié·es. Nous poursuivrons nos efforts de longue date pour soutenir le leadership des femmes, renforcer le pouvoir des femmes sur le lieu de travail et en politique, promouvoir la parité au sein des syndicats et réaffirmer notre volonté politique d'inclure les jeunes travailleurs.euses dans nos processus.
- 2.2.8 Les syndicats se développent lorsque les travailleurs.euses sentent que leurs syndicats sont forts, qu'ils s'intéressent aux questions qui les concernent et quand ils ont la possibilité de

prendre part à des actions, à l'élaboration de plans et à un processus décisionnel démocratique. L'ISP collaborera avec ses affiliés pour contribuer activement à offrir aux travailleurs.euses la possibilité de participer à des actions qui consolident la force collective. Notre travail entretiendra l'espoir et permettra un partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les affiliés.

- 2.2.9 Les accords-cadres internationaux (ACI) peuvent être une tactique utile pour faire respecter les droits des travailleurs.euses. Ils sont cependant le reflet du pouvoir déjà acquis par la syndicalisation sur le lieu de travail, et, en l'absence d'une bonne organisation, ils sont difficiles à mettre en œuvre et peuvent être des facteurs d'écartement.
- 2.2.10 Nous procéderons au suivi et à l'évaluation des accords actuels et veillerons à ce que les droits qu'ils assurent soient appliqués et utilisés pour renforcer notre pouvoir. Nous aiderons nos affiliés à négocier de nouveaux ACI là où ils renforcent le pouvoir des travailleurs.euses et la syndicalisation sur les lieux de travail. Nous ne négocierons pas des accords qui nous enferment dans des relations avec de mauvais employeurs ou pour gagner du terrain par rapport aux autres Fédérations syndicales internationales.
- 2.2.11 Nous devons aussi absolument déterminer les points sur lesquels l'ISP, nos affiliés et le mouvement syndical mondial ont eu raison, évaluer en toute franchise nos points faibles et nous demander à quoi pourrait ressembler à l'avenir un mouvement syndical fort en mesure de mettre en œuvre le changement dont nous avons besoin.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 18

(Version originale en français)

AJOUTER AU POINT 2.2.9 :

Les accords-cadres internationaux (ACI) peuvent être une tactique utile **quand ils sont négociés avec les syndicats nationaux concernés** pour faire respecter les droits des travailleurs.euses. Ils sont cependant le reflet du pouvoir déjà acquis par la syndicalisation sur le lieu de travail, et, en l'absence d'une bonne organisation, ils sont difficiles à mettre en œuvre et peuvent être des facteurs d'écartement.

Soumis : par FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

2.3 MOBILISER ET INFLUENCER

- 2.3.1 Que ce soit sur le lieu de travail, au sein des Nations unies ou dans les multinationales, notre capacité à assurer notre présence pour provoquer le changement repose essentiellement sur la manière dont nous nous mobilisons pour influencer les décideurs. Affirmer notre présence nécessite que les travailleurs.euses agissent de manière décisive et coordonnée autour de revendications clairement formulées en concert avec autant d'alliés que possible.
- 2.3.2 L'ISP continuera d'élaborer des analyses approfondies, des recommandations politiques claires et des stratégies politiques cohérentes. Nous allons renforcer les liens qui nous unissent et notre capacité à coordonner au-delà des frontières nationales.
- 2.3.3 Nous nous engagerons davantage dans le processus mondial d'élaboration de la réglementation et nous lutterons pour assurer que les entreprises et les élites ne pourront pas élaborer des règles qui leurs sont favorables. Nous dresserons la liste des institutions mondiales dont l'action engendre les plus fortes répercussions pour les travailleurs.euses et les services publics.
- 2.3.4 Grâce à nos partenariats promouvant le développement syndical, nous travaillerons avec les affiliés, avec les organisations de soutien et de solidarité et avec les syndicats apparentés afin d'étendre nos activités et notre influence en faisant preuve de solidarité internationale et en aidant les affiliés à organiser, à renforcer le pouvoir et devenir des acteurs du changement.

- 2.3.5 Le travail sur nos projets mettra l'accent sur le travail sectoriel, l'intégration des questions du genre, les droits syndicaux, la promotion des grandes campagnes de l'ISP telles que le commerce, la justice fiscale, la migration, la lutte contre la privatisation et le droit aux soins de santé publics. Nous organiserons les travailleurs.euses dans des domaines prioritaires tels que la santé, les services sociaux et la gestion des déchets. Nous proposerons aux jeunes travailleur·es et aux femmes une formation à la direction syndicale. Nous continuerons à dégager les ressources internes nécessaires pour développer ces actions.
- 2.3.6 Une communication de qualité est indispensable à notre tâche politique. Nous continuerons à consentir d'importants efforts pour veiller à ce que notre message soit entendu par nos affiliés et leurs membres, des mouvements syndicaux nationaux et mondiaux, nos alliés, des gouvernements nationaux et des organisations intergouvernementales, des décideurs politiques dans le monde entier et du grand public. Nous utiliserons plusieurs moyens de communication dont les médias traditionnels, les réseaux sociaux et les médias parallèles.
- 2.3.7 Depuis notre dernier Congrès, notre présence sur Internet est devenue plus accessible et a facilité l'engagement et l'action. Nous continuerons de promouvoir notre plateforme de campagne Le peuple au-dessus du profit et de fournir des outils aux affiliés et aux alliés le matériel dont ils ont besoin.
- 2.3.8 Nous continuerons à recourir à tous les outils disponibles afin de rendre compréhensibles les sujets complexes et faciliter l'action. Nous trouverons de nouveaux moyens de partager la richesse infinie des connaissances de nos affiliés et alliés et aller à la rencontre de chacun·e des membres et des militant·es qui souhaitent s'engager sur les priorités définies par l'ISP.
- 2.3.9 Nous sommes plus forts lorsque notre message ne se limite pas au seul mouvement syndical et s'adresse à tous les groupes qui dépendent des services publics et aspirent à une gouvernance démocratique. Nous allons collaborer avec nos alliés qui ne font pas partie du mouvement syndical mais qui partagent notre vision – les usagers des services publics, les ONG progressistes, le grand public, les gouvernements et les universitaires décidés à contester le pouvoir des entreprises.
- 2.3.10 Pour accroître notre influence, nous devons impérativement saisir chaque occasion de renforcer notre solidité et notre efficacité. Nous devons contrôler les progrès réalisés, apprendre de nos actions et conserver notre responsabilité afin d'évaluer nos stratégies et tactiques en toute confiance. Nous devons à la fois nous concentrer sur nos lacunes tout en revendiquant nos victoires.
- 2.3.11 Pour réussir, il faut établir des priorités et être capable de s'adapter aux circonstances et à ce que nous apprenons. Le Conseil exécutif déterminera ces priorités au cours du mandat du Congrès. Des programmes de travail régionaux, sectoriels et transversaux (tels que celui du WOC) seront élaborés conformément aux priorités de l'EB. Ce faisant, nous donnerons la priorité aux actions qui promeuvent la perspective unique des travailleurs.euses, renforcent notre pouvoir, identifient les positions communes des travailleurs.euses sur la base de la solidarité, soutiennent les affiliés, influencent le mouvement syndical mondial et facilitent la participation des travailleurs.euses pour influencer les organes intergouvernementaux et les employeurs multinationaux.
- 2.3.12 L'ISP donnera la priorité à ces actions dans toutes ses activités et travaillera avec les affiliés pour :
- a) soutenir les affiliés pour qu'ils développent et renforcent leur pouvoir
 - b) aider les affiliés à mener une action internationale coordonnée
 - c) Défendre et soutenir l'organisation inclusive de tous les travailleurs.euses et la défense des droits syndicaux
 - d) Renforcer notre influence dans les processus mondiaux d'élaboration des règles qui affectent le plus les membres des affiliés
 - e) Soutenir et développer notre capacité de développement syndical et de communication
 - f) Construire des alliances et évaluer périodiquement notre travail.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 21

(Version originale en français)

AJOUTER AU POINT 2.3.5 :

Le travail sur nos projets mettra l'accent sur le travail sectoriel, l'intégration des questions du genre, les droits syndicaux, la promotion des grandes campagnes de l'ISP telles que le commerce, la justice fiscale, la migration, la lutte contre **les idées d'extrême droite**, la privatisation et le droit aux soins de santé publics. Nous organiserons les travailleurs.euses dans des domaines prioritaires tels que la santé, les services sociaux et la gestion des déchets. Nous proposerons aux jeunes travailleur-es et aux femmes une formation à la direction syndicale. Nous continuerons à dégager les ressources internes nécessaires pour développer ces actions.

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

AMENDEMENTS DES AFFILIES DE LA SECTION 2 NON INCLUS DANS CETTE BROCHURE

Retiré en faveur de son intégration dans le PoA après correction : **19**

Retiré : **20**

3. RESPECT ET DIGNITE POUR TOUS ET TOUTES

3.1 INTRODUCTION

- 3.1.1 Le Congrès de 2023 réaffirme l'analyse, la politique et les actions du Congrès de 2017.
- 3.1.2 Nous réaffirmons que notre mouvement est inclusif et reconnaît que la diversité est une force. Notre vision et notre capacité à la mettre en œuvre s'appuient sur nos principes et notre cohésion.
- 3.1.3 Une approche inclusive authentique demande la réparation des torts historiques. Lutter contre les discriminations, concrétiser les droits humains et donner les moyens d'agir à tout un chacun impose de tenir compte du passé, d'adopter une vision antipatriarcale et décoloniale, de prendre des mesures précises destinées à corriger les injustices, de redéfinir les rapports de force et de généraliser nos pratiques inclusives en vue de bâtir un avenir plus juste pour toutes et tous.
- 3.1.4 Les services publics de qualité permettent de supprimer les obstacles entravant la participation à tous les niveaux de la société. Les travailleur·es des services publics et leurs syndicats jouent un rôle important en fournissant des services publics pour toutes et tous, en veillant à ce que l'environnement professionnel du secteur public soit inclusif et exempt de toute discrimination, de toute violence et stigmatisation. Et nous devons être intraitables à cet égard.
- 3.1.5 Les multiples crises auxquelles nous faisons face mettent en évidence les inégalités structurelles actuelles, dissimulées à la vue de tous, et aggravent nombre d'entre elles. Beaucoup d'emplois dits de première ligne qui permettent à notre communauté de continuer à fonctionner, sont occupés par des femmes, entre autres ceux liés au secteur de la santé et des soins, aux services de nettoyage, d'éducation et à la garde d'enfants. Ces travailleurs.euses sont peu valorisés, sous-payés, en situation de précarité, soumis à des demandes de travailler gratuitement et privés des droits associés aux emplois formels.
- 3.1.6 Alors que le discours actuel au plan international tend à revendiquer l'action pour mettre fin aux inégalités, les initiatives gouvernementales contredisent souvent ces visées. La réforme du secteur public reflète également cette contradiction.

3.2 LUTTER POUR LA JUSTICE ET L'EGALITÉ DE GENRE

- 3.2.1 La crise de la pandémie de COVID-19 est également devenue une crise de l'égalité des genres. Les effets sanitaires, économiques et sociaux ont touché les genres de manière différente. Les périodes de confinement ont entraîné une augmentation des niveaux déjà inacceptables de violence domestique et de féminicides. Dans les domaines de la vie professionnelle et de l'économie, l'égalité des genres a subi un contrecoup, les femmes étant plus vulnérables sur le plan économique, avec des salaires plus faibles et des emplois précaires. La santé mentale, la charge mentale et le stress sont devenus un sujet de préoccupation, en particulier dans le secteur de la santé et des soins, majoritairement féminin. En outre, les femmes ont été contraintes d'assumer les responsabilités du foyer, de la famille et de l'éducation des enfants, alors que les écoles ont été fermées. Nous avons vu des programmes d'austérité s'appuyer sur les femmes pour fournir des soins non rémunérés à la place des services publics, lorsque l'État n'assume pas ses responsabilités. La hausse de l'inflation, le retour probable des politiques d'austérité et le travail précaire ont tous un impact disproportionné sur les femmes.
- 3.2.2 L'ISP reconnaît que des formes de discrimination croisées se traduisent par une sous-représentation des femmes dans les processus de prise de décision. De plus en plus d'institutions multilatérales motivées par des intérêts privés ou par le « gender-washing » ont instrumentalisé le discours sur le genre. Nous devons nous assurer que la voix de toutes les femmes, y compris des femmes racialisées, autochtones, en situation de précarité ou vivant dans des zones rurales, est entendue dans le dialogue social, au travail et dans les syndicats. Nous donnerons la priorité à la participation démocratique, à des véritables fonctions de direction et à une syndicalisation puissante pour toutes les femmes, et nous leurs donnerons

les moyens et le soutien nécessaires pour jouer des rôles de direction et de représentation au sein de l'ISP et dans les espaces de plaidoyer.

- 3.2.3 Nous veillerons à ce que notre travail sur le climat tienne compte de l'impact de la transition juste sur les femmes, reconnaisse la charge inégale assumée par les femmes, remette en question la division genrée du travail et revalorise le travail des femmes et les secteurs majoritairement féminins.
- 3.2.4 Nous réitérons notre engagement dans notre vaste programme et nous saluons notre travail de longue haleine sur l'égalité des genres et en particulier sur la violence à l'égard des femmes, le droit des femmes à disposer de leurs corps et avoir un accès libre à la contraception et à l'IVG. Dans notre lutte en faveur des droits des femmes, nous ne nous contenterons pas de rendre l'inégalité plus supportable, mais nous nous battons pour transformer le rapport de force inégal entre les femmes et les hommes et fonder des services publics de qualité qui intègrent la diversité de genre. Nous combattons le discours selon lequel les femmes doivent devenir plus résilientes face à l'inégalité et exigeons au contraire de meilleurs SPQ, une protection sociale, des salaires plus élevés, la professionnalisation, un travail plus formel et non précaire et les droits des travailleuses.
- 3.2.5 L'intégration des questions de genre reste une priorité dans notre travail. Elle nécessite une participation active des hommes, des femmes, des diverses identités féminisées et des personnes qui ne s'identifient pas à un genre donné. Nous nous engageons à ce que le genre reste au cœur de tous les domaines d'action de l'ISP et de ses affiliés, y compris en ce qui concerne le climat, le travail sectoriel, la digitalisation, les SPQ et la politique économique. Le Comité mondial des femmes (WOC) supervisera ce travail, et développer des indicateurs de genres, pour que l'ISP puisse surveiller sa mise en œuvre en terme de responsabilité organisationnelle.
- 3.2.6 L'ISP reconnaît l'intersectionnalité, c'est-à-dire l'intersection et la simultanité de différentes formes de discrimination, comme l'un des problèmes centraux de la lutte pour l'égalité des genres et la justice. Dans ce contexte, les personnes noires, indigènes et de couleur (BIPOC), mais aussi les personnes LGBT+, sont exposées à de multiples formes de discrimination, qui dépendent les unes des autres et se renforcent mutuellement. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière au problème de la discrimination intersectionnelle et de la combattre dans la mesure du possible.
- 3.2.7 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) poursuivre sa collaboration avec les organes des Nations Unies, notamment la Commission sur la condition de la femme (CCF), et l'OIT, afin de promouvoir l'égalité des genres et les accords inclusifs et de veiller à ce que les principaux points concernant les questions de genre orientent les plans d'action post-CCF de l'ONU.
 - b) exiger une analyse de genre dans les plans de redressement liés à la COVID, qui comprend également les mesures concernant les risques psychosociaux et la santé mentale ;
 - c) continuer de promouvoir la stratégie de l'ISP dite des « Cinq R »³ pour la reconstruction de la protection sociale, notre Manifeste en faveur des soins, la constitution d'alliances et notre campagne pour la reconnaissance de la santé en tant que droit humain ;
 - d) lutter pour l'indexation et la transparence des salaires est essentiel pour obtenir la justice salariale et l'égalité des genres

-
- ³Reconnaissance de la santé en tant que droit humain et de la valeur économique et sociale du travail dans le secteur des soins ;
 - Récompense et rémunération et reconnaissance des métiers du secteur des soins ;
 - Réduction du poids des tâches domestiques non rémunérées pour les femmes ;
 - Redistribution du travail de soins au sein des ménages, suppression de la répartition du travail en fonction du genre et entre les ménages et l'Etat ;
 - Récupérer la nature publique des services de soins, y compris en finançant la capacité de l'Etat à investir grâce à une taxation progressive et juste.

- e) plaider pour l'estimation de la valeur du travail non rémunéré et sous-évalué des femmes et accroître son application dans tous les domaines d'action de l'ISP.
- f) promouvoir les soins publics et ceux qui intègrent la transformation de genre aux niveaux national et international ;
- g) poursuivre notre travail en matière de violence fondée sur le genre, y compris la violence numérique, en encourageant la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'OIT n°190 et les modèles d'accords pour la négociation collective, adopter une approche inclusive et intégrée de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, qui comprend l'éducation et la sensibilisation, des politiques et des procédures efficaces et des protections juridiques. Ce travail est lié à la création de services publics de qualité inclusifs ;
- h) renforcer le travail sur les droits syndicaux en matière de genre dans tous les secteurs de l'ISP, renforcer les compétences de négociation dans les négociations collectives et le dialogue social, créer des modèles de clauses et maintenir la ratification, la mise en œuvre et les campagnes de supervisions des conventions clés de l'OIT en matière d'égalité des genres, notamment la Convention de l'OIT n° 100 (sur l'égalité de rémunération), 111 (concernant la discrimination), 156 (sur les travailleur·es ayant des responsabilités familiales), 183 (sur la protection de la maternité) et 190 (sur la violence et le harcèlement).

3.3 JEUNES TRAVAILLEURS.EUSES

- 3.3.1 Les jeunes travailleurs.euses sont toujours confronté·es à une situation inédite. En effet, ils·elles sont plus susceptibles d'être confrontés à un emploi précaire, au chômage, au manque d'économies pour les préserver des difficultés financières et de ne jouir que d'une protection sociale différente ou limitée.
- 3.3.2 Les jeunes travailleurs.euses sont souvent plus vulnérables sur les lieux de travail et connaissent moins leurs droits. A cause des confinements, les jeunes travailleurs.euses ont eu plus difficilement accès à l'éducation et à des formations et se sont retrouvés plus contraints que la moyenne de la population d'habiter dans de logements précaires et inférieurs aux normes. La privatisation des systèmes éducatifs, notamment dans les pays du Sud, limite l'accès à l'éducation et à la formation des compétences débouchant sur un emploi, avec pour conséquences l'endettement et l'appauvrissement des jeunes.
- 3.3.3 Aujourd'hui, les jeunes travailleurs.euses sont également confronté·es à un avenir économique, environnemental et géopolitique incertain qui pèsera davantage sur leur génération que sur les précédentes
- 3.3.4 La situation des jeunes travailleurs.euses est l'un des défis les plus importants auxquels doivent faire face les syndicats des services publics et mouvement syndical. Il est essentiel de recruter, de former et d'intégrer les jeunes travailleurs.euses à tous les échelons de direction et d'activité syndicale, si nous souhaitons que notre mouvement survive et se développe.
- 3.3.5 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
 - a) poursuivre nos programmes spécifiques destinés aux jeunes travailleurs.euses et veiller à ce que toutes nos activités soient pertinentes et inclusives ;
 - b) syndiquer et recruter des jeunes travailleurs.euses et veiller à ce qu'ils·elles soient inclu·es dans toutes les instances décisionnelles élues de l'ISP ;
 - c) élargir la participation des jeunes travailleur·es dans les campagnes prioritaires de l'ISP, notamment celles qui traitent de l'égalité des genres, des problèmes de marché du travail tels que le chômage, l'offre d'emplois sûrs et stables, la rémunération équitable, la digitalisation, la migration, le changement climatique et environnementale et l'accès à l'éducation et à la formation ;
 - d) aider les jeunes travailleurs.euses à développer leurs compétences en matière de direction syndicale et élaborer des programmes de formation aux questions de l'égalité des genres et faciliter la création des réseaux au sein des régions mais aussi entre elles.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 25

(Version originale en français)

AJOUTER AU POINT 3.3.5 UN NOUVEAU POINT (e):

e) insister sur le droit à l'accès au logement des jeunes travailleurs.euses

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

3.4 MIGRATION ET REFUGIE·ES

- 3.4.1 Le nombre mondial de déplacements forcés a doublé au cours de la dernière décennie, pour atteindre 89,3 millions en 2021. Dans ce contexte, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de catastrophes naturelles (23,7 millions) est désormais presque deux fois plus élevé que celui des personnes déplacées à la suite de conflits et de violences (14,4 millions) et devrait accroître rapidement avec l'augmentation des catastrophes liées au climat et l'incertitude géopolitique croissante.
- 3.4.2 Les migrant.e.s et les réfugié.e.s contribuent de manière significative à la croissance économique, à la diversité culturelle et au développement social, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Les travailleurs.euses migrant.e.s représentent actuellement 4,7 % (164 millions) de la main-d'œuvre mondiale, mais ils se heurtent souvent à des obstacles qui les empêchent d'accéder à un travail décent, à la protection sociale et aux services de base. En outre, la pandémie met en lumière le rôle invisible et pourtant essentiel des travailleurs.euses migrant.e.s qui sont surreprésenté.e.s dans les emplois précaires. Les normes patriarcales, le racisme, la précarité et la sous-évaluation de leur travail ont exposé les migrant.e.s et les minorités ethniques à des taux d'infection plus élevés, alors qu'ils continuent à fournir des services essentiels. Les travailleurs.euses migrant.e.s de la santé et des soins à la personne sont une composante essentielle du personnel soignant. Dans le même temps, il est essentiel de veiller à ce que les droits des travailleurs.euses migrant.e.s soient préservés et qu'il n'y ait pas de place pour l'exploitation du travail. Les gouvernements ne doivent pas compter sur les migrations internationales et les chaînes de soins mondiales pour répondre à leurs besoins en personnel dans leur pays respectif. Ils doivent au contraire soutenir les efforts internationaux visant à maintenir les ressources humaines nécessaires à des services de santé publique et de soins de qualité pour tous les pays et veiller à ce que les pays du Sud ne perdent pas de travailleurs.es qualifiés par le biais de la migration de la main-d'œuvre, ce qui nuirait à la situation locale.
- 3.4.3 Au cours de la pandémie, les réfugié·e·s et les personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays sont devenus plus vulnérables car ils et elles sont souvent privés de l'accès aux services publics, d'un travail décent et de protection sociale. Nous continuerons à nous battre pour que ces personnes aient accès à ces droits, sur la base de la solidarité et des droits de l'homme, et nous nous battons pour traiter les causes profondes des déplacements forcés et de la migration.
- 3.4.4 Le Pacte mondial des Nations unies pour les migrations et le Pacte mondial des Nations unies sur les réfugiés ont désormais établi un cadre de gouvernance mondiale. L'ISP utilisera le guide des Nations Unies sur les accords bilatéraux de travail et le guide de l'OMS sur la mobilité et la migration des travailleurs.euses de la santé pour renforcer le dialogue social et la capacité des affiliés à s'engager dans des accords bilatéraux.
- 3.4.5 Les droits humains, le droit humanitaire et les normes fondamentales du travail doivent être pleinement respectés dans le traitement des migrations, de la mobilité et des flux de réfugié·es. Les États-nations et les organisations internationales, y compris l'Union européenne, doivent créer des voies d'évacuation sûres et établir des couloirs de migration sûrs et légaux. Les États-nations et les organisations internationales doivent accorder une

attention particulière aux préoccupations des enfants, des femmes et des autres groupes vulnérables. Ils doivent s'abstenir d'externaliser la responsabilité de la protection des réfugié.e.s, de militariser les frontières et d'externaliser la gestion des procédures d'asile, de la protection subsidiaire et d'autres formes de protection. En outre, ils doivent cesser de débaucher les travailleurs.euses qualifié.e.s essentiel.le.s et d'introduire des programmes de migration temporaire qui remettent en question les droits humains et des travailleurs.euses.

3.4.6 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :

- a) continuer à s'engager dans la politique mondiale et des actions de sensibilisation ; conformément au Programme d'action 2018-2022 et aux politiques de l'ISP.
- b) Réitérant la politique de l'ISP, appeler les employeurs à fournir un travail décent et des salaires équitables à tous les travailleurs.euses migrant.e.s, quel que soit leur statut ou leur origine, et à veiller à ce qu'ils.elles ne soient pas soumis.es à des pratiques d'exploitation et d'abus, telles que le travail forcé, la traite des êtres humains et le vol de salaire.
- c) Exhorter les gouvernements et les autorités locales à donner accès aux services de base, tels que les soins de santé, l'éducation et le logement, à tous.tes les migrant.e.s et réfugié.e.s, quel que soit leur statut, et à supprimer les obstacles à leur inclusion et à leur participation sociales.
- d) Inviter les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.euses à renforcer les systèmes de protection sociale et les filets de sécurité afin de garantir que tous les migrant.e.s et réfugié.e.s aient accès à une protection sociale adéquate, quel que soit leur statut ou leur origine.
- e) renforcer la capacité des affiliés de gérer la migration et la mobilité des travailleurs.euses du domaine de la santé et des soins, le dialogue social, les partenariats mondiaux de compétences, des pratiques de recrutement justes et éthiques et des conventions de travail bilatérales ;
- f) continuer à syndiquer les travailleurs.euses migrant-es et les encourager, surtout les femmes, à accéder à des fonctions dirigeantes dans leurs syndicats ;
- g) mettre en évidence les migrations et les déplacements forcés liés au climat et défendre les droits humains le travail décent et les services publics de qualité comme principale stratégie d'adaptation, d'inclusion et de résilience.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 26

(Version originale en français)

AJOUTER AU POINT 3.4.5 :

Les droits humains, le droit humanitaire et les normes fondamentales du travail doivent être pleinement respectés dans le traitement des migrations, de la mobilité et des flux de réfugié-es. Les États-nations et les organisations internationales, y compris l'Union européenne, doivent **cesser d'élever des murs et** créer des voies d'évacuation sûres et établir des couloirs de migration sûrs et légaux. Les États-nations et les organisations internationales doivent accorder une attention particulière aux préoccupations des enfants, des femmes et des autres groupes vulnérables. Ils doivent s'abstenir d'externaliser la responsabilité de la protection des réfugié.e.s, de militariser les frontières et d'externaliser la gestion des procédures d'asile, de la protection subsidiaire et d'autres formes de protection. En outre, ils doivent cesser de débaucher les travailleurs.euses qualifié.e.s essentiel.le.s et d'introduire des programmes de migration temporaire qui remettent en question les droits humains et des travailleurs.euses.

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

3.5 LUTTER CONTRE LE RACISME ET LA XÉNOPHOBIE

- 3.5.1 Bien que le racisme manifeste soit désormais considéré comme inacceptable, il persiste. Les dirigeant·es d'extrême droite anti-démocrates et autoritaires ont utilisé les multiples crises auxquelles nous sommes confrontés pour inciter au racisme, à la xénophobie et à la discrimination sur le lieu de travail comme en dehors de celui-ci. Des mouvements comme [Black Lives Matter](#), et des manifestations mondiales contre le racisme sont des réponses bienvenues au racisme tentaculaire et systémique qui persiste à travers le monde, mais il reste encore beaucoup à faire.
- 3.5.2 L'ISP luttera en faveur de lieux de travail exempts de toute forme de discrimination. Nous promouvons des services publics de qualité pour tous et toutes, sans la moindre discrimination raciale et ethnique et nous intégrerons une dimension multiculturelle, en mettant particulièrement l'accent sur notre travail de reconstruction de l'organisation sociale des services de soins.
- 3.5.3 La [Déclaration et le Programme d'action de Durban](#), ainsi que la [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#), doivent guider nos travaux tout autant que la [Résolution de l'OIT concernant les inégalités et le monde du travail](#) (2021) et d'autres conventions de l'OIT et de l'ONU.
- 3.5.4 Nous soutiendrons les efforts de nos affiliés de s'impliquer dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des initiatives du monde du travail, l'éducation syndicale sur le lieu du travail et d'organiser les travailleurs·euses dans la lutte contre les actions politiques racistes et xénophobes, y compris les formes de discrimination croisées, et de lutter contre la violence et le harcèlement en milieu professionnel. Nous continuerons à renforcer une approche décoloniale de notre travail et à soutenir les groupes de travail régionaux sur l'antiracisme et la xénophobie.
- 3.5.5 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- soutenir la lutte contre la discrimination à l'échelle nationale dans la législation sur l'emploi.
 - adopter des politiques affirmatives sur l'inclusion dans les syndicats, construire des syndicats exempts de racisme et de xénophobie et favoriser les clauses des conventions collectives qui traitent de la discrimination ;
 - promouvoir la politique de l'ISP devant l'ONU, l'OIT et les organisations régionales des droits humains et promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'OIT no 111 et des conventions régionales principales, comme celles de l'Organisation des États américains (OEA) : la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance (A-68) et la Convention interaméricaine contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance (A69).

3.6 TRAVAILLEURS.EUSES LGBT+

- 3.6.1 Les progrès considérables réalisés en matière d'égalité pour les personnes LGBT+ dans certains pays sont menacés par une réaction brutale des mouvements conservateurs. Les leaders et les mouvements populistes de droite ont utilisé les pandémies, les crises économiques et d'autres crises réelles ou créées pour cibler stratégiquement les personnes LGBT+ et les diffamer afin de susciter la colère de leur électeurat, ce qui a entraîné une augmentation des abus, de la violence et même des législations rétrogrades. La croissance des réseaux sociaux axés sur le profit qui échappent à tout règlement a permis aux acteurs homophobes et transphobes de se renforcer.
- 3.6.2 Dans d'autres pays, la vie et les relations des personnes LGBT+ font toujours l'objet de harcèlement officiel, de criminalisation et peuvent même être punies par la peine de mort. Les personnes transgenres, intersexuées et non -binaires sont confrontées à des obstacles juridiques, bureaucratiques, sociaux, économiques et médicaux qui refusent leur identité et leurs droits humains, voire qui criminalisent leur existence. Le mouvement syndical doit encore parcourir un long chemin afin de lutter contre l'inégalité et l'exclusion sociale des travailleur·euses LGBT+.

- 3.6.3 L'ISP et les syndicats des services publics doivent continuer à jouer un rôle essentiel dans la promotion des droits LGBT+ sur les lieux de travail, dans les syndicats, dans la prestation des services publics et dans la société.
- 3.6.4 L'ISP s'oppose à toutes les formes de violence, de marginalisation et de stigmatisation liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuelles. L'homophobie, la biphobie, la transphobie et la stigmatisation des personnes intersexuées, quelle qu'en soit la forme sont des violations des droits humains. L'ISP s'oppose à toutes les formes de discrimination et d'exclusion des personnes LGBT+, notamment à toutes les interventions médicales et psychologies coercitives et non éthiques visant à « réparer » ou « convertir » les personnes LGBT+.
- 3.6.5 Nous poursuivrons notre rôle dirigeant avec les autres Fédérations syndicales mondiales, centrales syndicales nationales, l'OIT et la société civile LGBT+ afin d'obtenir la garantie explicite que les Conventions n° 111 et n° 190 de l'OIT couvriront les travailleur·euses LGBT et de promouvoir ces conventions. L'ISP travaillera avec ses alliés et la société civile pour s'attaquer au problème mondial de la désinformation et des discours incitant à la haine, répandus le plus souvent sur les réseaux sociaux.
- 3.6.6 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) mettre en place un comité LGBT+ mondial ;
 - b) éduquer les affiliés et leur transmettre des exemples de bonnes pratiques sur les questions des politiques et des pratiques inclusives pour les travailleur·es LGBT+ et des services publics inclusifs ;
 - c) améliorer la capacité des affiliés à représenter les travailleur·es LGBT+ et à négocier des clauses de conventions collectives qui luttent contre la discrimination, favorisent l'égalité de traitement et des lieux de travail inclusifs et sûrs pour les travailleur·es LGBT+ ;
 - d) promouvoir l'inclusion sociale et la participation des travailleur·es LGBT+ sur les marchés du travail et améliorer la visibilité des leaders LGBT+, des modèles et des alliés LGBT+ dans les syndicats, les services publics, les lieux de travail et les communautés ;
 - e) encourager et faciliter la représentation des personnes LGBT+ au sein des affiliés et des structures et organes de l'ISP et renforcer les liens entre les syndicats et les communautés LGBT+ ;
 - f) aider les membres LGBT+ à s'auto-organiser, participer de manière active et assumer des fonctions dirigeantes.

AMENDEMENT DES AFFILIÉS NO. 28

(Version originale en espagnol)

AJOUTER AU POINT 3.6.6 A) :

- a) mettre en place un comité LGBT+ mondial ; qui se réunisse en ligne régulièrement, au moins une fois tous les six mois, et qui comprenne des coordinateurs.trices régionaux.ales élu.e.s parmi les membres des comités régionaux de coordination. Le comité de coordination mondial désignera une personne de liaison et un.e observateur.trice auprès du Conseil exécutif de l'ISP.

Soumis par : l'ensemble des 34 syndicats affiliés du Brésil

La SOC recommande le soutien.

3.7 PEUPLES INDIGÈNES

- 3.7.1 Les peuples indigènes (aussi appelés peuples autochtones) représentent 6 % de la population mondiale, soit près de 476 millions de personnes. Ils représentent également 19 % des

personnes extrêmement pauvres. Ils sont les descendants des populations qui ont survécu aux processus de conquête, de colonisation et/ou de création des frontières actuelles de l'État. Ils conservent une partie ou la totalité de leurs propres institutions sociales, économiques, culturelles et politiques, quel que soit leur statut juridique.

- 3.7.2 Néanmoins, dans de nombreux endroits les peuples autochtones sont exclus de la société, n'ont pas accès aux services publics tels que la santé, l'éducation, font face à des discriminations et sont victimes de violations des droits humains. Ces violations sont souvent utilisées comme arme contre les peuples autochtones qui luttent pour la préservation et le contrôle de leurs territoires en s'opposant à l'État et au pouvoir des entreprises.
- 3.7.3 La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la santé, la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones, et a aggravé les désavantages croisés. Les statistiques sur les infections et les décès ventilés par ethnie ont fait défaut. [Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones](#) a déclaré que les mesures prises pour relancer l'économie ont soutenu les entreprises d'extraction au détriment des peuples autochtones, de leurs terres et de l'environnement.
- 3.7.4 L'ISP collaborera avec ses affiliés et l'OIT afin de soutenir la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT, afin de reconnaître le besoin des peuples indigènes de contrôler leurs propres organisations, leurs modes de vie et leur développement, et de préserver leur identité, leurs langues et leurs religions, dans le cadre des nations où ils vivent actuellement. L'ISP réaffirme son engagement à renforcer le soutien international au profit des luttes des peuples indigènes en vue de préserver leurs terres et l'environnement naturel.
- 3.7.5 Les gouvernements et les responsables politiques peuvent s'appuyer sur les connaissances traditionnelles autochtones pour lutter contre les inégalités, faire face à l'urgence climatique et construire des sociétés multiculturelles. L'ISP soutient la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) comme un outil important dans la défense de la différence qui doit être considérée comme une richesse et non un désavantage.
- 3.7.6 L'ISP soutient la pleine intégration des populations indigènes dans tous les aspects de la société, et en particulier leur droit d'être consultées sur les questions affectant leur mode de vie, y compris en ce qui concerne les mesures de relèvement après la pandémie et les services publics.
- 3.7.7 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) adopter des politiques syndicales internes à l'appui de l'inclusion des peuples indigènes ;
 - b) promouvoir l'adoption de politiques gouvernementales qui facilitent leur accès aux espaces sûrs d'un point de vue culturel et créent des environnements accueillants et favorables, dans lesquels les attentes et les besoins pluriculturels des populations autochtones sont respectés et comblés ;
 - c) veiller à ce que les travailleurs.euses des services publics reflètent la population qu'ils·elles servent ;
 - d) s'assurer que les pratiques d'emploi dans le secteur public reconnaissent les objectifs, les aspirations et les exigences en matière d'emploi des peuples autochtones.
 - e) mettre en place un soutien international pour l'emploi des peuples autochtones dans les services publics, y compris des pratiques d'accès et de recrutement qui reconnaissent les aspirations et les exigences en matière d'emploi des peuples autochtones.

3.8 TRAVAILLEURS.EUSES EN SITUATION DE HANDICAP

- 3.8.1 Les personnes handicapées représentent 15 pour cent de la population mondiale. Elles sont bien trop souvent privées de leurs droits fondamentaux et subissent des discriminations ainsi que des formes d'exclusion intersectionnelles persistantes dans le monde du travail. Souvent, les politiques, les institutions et les services publics ne tiennent pas compte des préoccupations des personnes handicapées.

- 3.8.2 Les femmes handicapées sont encore plus désavantagées, car elles subissent l'impact combiné de l'inégalité salariale, des obstacles pour accéder à la protection sociale, entrer sur le marché du travail, y rester et avancer tout en devant assumer la responsabilité de la majeure partie des tâches domestiques non rémunérées.
- 3.8.3 La 109e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) organisée en 2021 a adopté une recommandation concernant « [les inégalités et le monde du travail](#) ». La recommandation a établi un cadre important pour promouvoir la création d'emplois, favoriser l'égalité des chances et des rémunérations, garantir la non-discrimination, promouvoir l'égalité, la diversité, l'inclusion et la protection sociale universelle.
- 3.8.4 Alors que la pandémie de COVID-19 a généralement intensifié les inégalités préexistantes, [l'OIT a noté que](#) l'extension rapide du télétravail, du travail nomade et de la digitalisation dans les services publics, en tant que stratégie de relance, peut offrir des opportunités aux personnes handicapées. Cependant, la digitalisation du monde du travail ne doit en aucun cas servir d'excuse, dans les entreprises, à l'absence ou à la non-application de mesures d'inclusion.
- 3.8.5 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- faire campagne pour l'inclusion sociale des personnes handicapées dans les services publics et les politiques publiques de l'emploi et améliorer les droits au travail des travailleurs.euses des services publics en situation de handicap ;
 - promouvoir auprès des instances de l'ONU et de l'OIT des normes pour l'intégration des personnes handicapées dans les services publics, en se servant des opportunités offertes par l'expansion du télétravail et de la numérisation ;
 - poursuivre notre travail en faveur de la ratification, la mise en œuvre et le suivi de la Convention no 11 de l'OIT et utiliser le mécanisme de contrôle de l'OIT ainsi que d'autres tribunaux régionaux des droits humains pour défendre les travailleurs.euses en situation de handicap de toute forme de discrimination ;
 - plaider pour un accès des personnes handicapées à des services publics inclusifs, l'ajout de clauses spécifiques dans les conventions collectives afin de protéger les travailleurs.euses en situation de handicap et l'introduction des quotas dans les services publics.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 29

(Version originale en français)

AJOUTER AU POINT 3.8.5 (b) :

- b) promouvoir auprès des instances de l'ONU et de l'OIT des normes pour l'intégration des personnes handicapées dans les services publics, en se servant des opportunités offertes par l'expansion du télétravail et de la numérisation, **sans accentuer l'isolement social et sans exonérer les services publics et les entreprises de faire les aménagements nécessaires pour accueillir les salariés en situation de handicap** ;

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

AMENDEMENTS DES AFFILIES DE LA SECTION 3 NON INCLUS DANS CETTE BROCHURE

Retirés en faveur de leur intégration au PoA après correction : **22, 23, 24, 27**

4. UNE ECONOMIE MONDIALE JUSTE DANS LES LIMITES DES RESSOURCES DE LA PLANETE

4.1 INTRODUCTION

- 4.1.1 Le Congrès de 2023 réaffirme l'analyse, la politique et les actions du Congrès de 2017.
- 4.1.2 Depuis le Congrès de 2017, les multiples crises ont révélé l'omniprésence du capital dans notre société et notre économie ainsi que l'ampleur du contrôle que les gouvernements lui ont concédé.
- 4.1.3 Elles ont montré comment les pays riches, influencés par les entreprises, dominent le processus d'élaboration des politiques au niveau international sans guère se soucier des besoins de développement des pays du Sud. Elles ont mis en évidence l'accumulation des richesses par les grandes multinationales et les élites mondiales, obtenues non pas grâce à une activité productive mais par un capitalisme reposant sur l'extraction, la financiarisation, la spéculation, l'évasion fiscale et le monopole capitaliste.
- 4.1.4 L'ignorance à long terme du changement climatique, associée à une politique qui donne la priorité à la croissance plutôt qu'à la durabilité écologique et sociale, a contribué à accroître les inégalités, la dépendance mondiale à l'égard des combustibles fossiles et, dans de nombreux cas, à ébranler les systèmes démocratiques. Les syndicats ont la responsabilité de protéger les travailleurs.euses pour qu'ils.elles ne soient pas celles et ceux devant supporter les risques et les coûts d'une transition nécessaire ou les conséquences des effets de la menace climatique et d'une crise climatique et environnementale qui s'aggrave, si aucun changement n'a lieu.
- 4.1.5 Bien que les mesures visant à limiter le changement climatique puissent entraîner des pertes d'emplois à court terme, les travaux et les rapports de l'OIT montrent qu'une transition juste vers une économie plus durable offre la possibilité de créer des emplois et de promouvoir le travail décent. L'implication des syndicats dans un dialogue social efficace est une condition préalable.
- 4.1.6 L'ISP et ses affiliés doivent participer aux travaux visant à créer une économie mondiale durable, dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU et des objectifs mondiaux, et en être les moteurs.
- 4.1.7 La population comprend de plus en plus que les économies de marché sont une construction sociale et qu'elles doivent donc être conçues pour servir l'intérêt de tous et toutes, et non pas profiter à ceux qui les contrôlent. Une transformation fondamentale de notre système économique actuel est donc nécessaire.
- 4.1.8 Il est temps de réinventer un rôle pour un État progressiste mettant en œuvre des politiques de redistribution, allouant des fonds pour améliorer la qualité des services publics et accordant une place centrale à la durabilité et à la concrétisation des droits humains pour tous et toutes. Nous devons faire en sorte que les gouvernements nationaux démocratiques reprennent la main sur le développement économique et social.
- 4.1.9 Nous devons lutter pour réformer et démanteler les chaînes de valeur qui favorisent un nivellement par le bas, exploitent les travailleurs.euses ainsi que l'environnement et accentuent notre vulnérabilité à tous et toutes. Nous devons veiller à ce que les services essentiels à la satisfaction des besoins humains et sociaux, tels que la fourniture d'eau et d'énergie, la santé, les soins et tant d'autres, ne soient pas réduits aux seuls impératifs économiques. Nous devons développer et promouvoir des alternatives économiques audacieuses telles que les coopératives, les services sociaux et solidaires et les manufactures de production.
- 4.1.10 Une économie compatible avec une planète durable exige un changement fondamental de nos modèles actuels de production et de consommation, qui sont dépendants des énergies fossiles. Nous devons changer la création et la distribution de richesse et d'organisation et de planification des économies. Ce changement exige l'engagement des travailleurs.euses, des syndicats et de la communauté, une gouvernance planifiée et démocratique ainsi qu'une

intervention, un investissement une fourniture de services publics soutenus et massifs dans toute une série de secteurs.

- 4.1.11 Nous devons repenser la façon de mesurer le bien-être et le développement, afin que le travail informel et non rémunéré et assumé par les femmes de manière disproportionnée, puisse enfin être pris en considération par ces mesures, et que le travail sous-évalué, comme dans le secteur de la santé et la majorité des services publics, soit correctement pris en compte. Nous devons considérer comme des coûts la destruction de l'environnement et le préjudice aux êtres humains. Cela nécessite des indicateurs supplémentaires, tels que le suivi du coût de l'inaction en matière de climat et d'environnement, la dette sociale, environnementale et climatique.
- 4.1.12 Nous devons promouvoir une politique industrielle avec une forte intervention de l'Etat comme une voie durable vers le développement et garantir l'équité des genres et l'équité intergénérationnelle. Les dépenses pour favoriser la relance doivent être consacrées à des mesures qui améliorent notre vie au quotidien en finançant des services publics et à d'autres mesures qui renforcent une économie plus respectueuse des personnes et de l'environnement.
- 4.1.13 Toute alternative de ce genre au système économique actuel et les moyens d'y parvenir imposent de mettre sciemment un frein au pouvoir démesuré, injustifiable et croissant des intérêts privés et des intérêts des entreprises. Face aux multiples crises, l'ISP et ses affiliés s'engagent à renforcer les économies locales et régionales.
- 4.1.14 Nous devons expliquer que l'évolution de ce modèle constitue non seulement une bonne politique sociale mais qu'elle est justifiée sur le plan économique et constitue le fondement de la paix et de la justice.

4.2 LA CRISE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- 4.2.1 Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont aujourd'hui les menaces les plus pressantes pour un avenir pacifique et prospère de l'humanité. Le Congrès réaffirme l'analyse détaillée, la politique et les actions de l'ISP du Congrès 2017, et placera la crise climatique et environnementale au cœur de toutes les actions de l'ISP.
- 4.2.2 Depuis 2017, les effets de la crise climatiques et environnementales se sont accentués, avec des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt qui atteignent désormais des niveaux records. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a tiré la sonnette d'alarme, mais il devient évident que la crise s'accélère encore plus vite que prévu par le GIEC et les modèles scientifiques.
- 4.2.3 Nos membres sont en première ligne face à cette crise qui présente des risques directs pour les travailleurs.euses des services publics, notamment :
 - 1. la santé et la sécurité au travail
 - 2. l'augmentation de la charge de travail et des exigences
 - 3. et une pression accrue sur des services publics souvent sous-financés et dotés de ressources inadéquates.Cette situation est exacerbée pour les travailleurs.euses des pays du Sud et en particulier des petits États insulaires en développement.
- 4.2.4 L'attention politique a été diluée par la pandémie et d'autres crises. Cela a contribué à ce que les décideurs fassent souvent un pas en arrière vers les combustibles fossiles pour faire face à la crise immédiate, sans envisager de solutions à long terme pour lutter contre la crise climatique et environnementale. La guerre russe en Ukraine ne fait pas qu'augmenter la consommation de combustibles fossiles, elle réduit aussi la sécurité alimentaire mondiale, au moment même où les pays devraient devenir plus écologiques et avoir un haut niveau de préparation pour éviter de nouvelles famines. Nous avons besoin d'une sécurité géopolitique, d'une capacité nationale de production d'énergie bas-carbone et d'une production alimentaire bien financées, et les pays doivent rapidement décarboniser leurs économies, conformément

à l'objectif scientifique de limiter le changement climatique induit par l'homme à 1,5 degré Celsius.

- 4.2.5 Les gouvernements continuent d'éviter les décisions difficiles. Bien qu'il fasse l'objet d'un consensus presque total au sein de la communauté scientifique, le passage vers des économies à faible ou bas-carbone est bien trop lent et irrégulier. Bien qu'un million de personnes manifeste pour exiger des politiques plus fortes, les résultats de la COP de Glasgow ont été décevants en raison d'un manque de leadership politique et d'un lobbying intense des entreprises. L'action actuelle est complètement inadaptée et sans un changement radical, les futures COP échoueront également.
- 4.2.6 Il est désormais clair qu'une économie bas-carbone exige des changements fondamentaux dans les modes de production et de consommation, de création et de distribution de richesse et d'organisation et de planification des villes, des communautés et des économies. L'ampleur des changements requis, la puissance des intérêts privés directs et les nombreuses caractéristiques du changement climatique en tant que bien public exigent un leadership planifié, rationnel et démocratique, si l'humanité veut éviter une catastrophe climatique et environnementale mondiale. Les changements nécessaires ne pourront intervenir si l'on s'en remet seulement à des marchés imprévisibles, portés par des entreprises en quête de profits.
- 4.2.7 Il est évident que les investisseurs privés, dans le domaine de l'énergie et ailleurs, ne réalisent pas suffisamment la transition. La renationalisation de l'ensemble du secteur de l'énergie et de la chaîne d'approvisionnement est essentielle, de même que des investissements publics massifs dans les énergies bas-carbone. Les constructions et les habitations doivent être modernisées pour réduire leur consommation d'énergie. Il est urgent de s'assurer que des plans d'adaptation sont élaborés et mis en œuvre. Les villes doivent bien se préparer, et des politiques sectorielles sont nécessaires dans de nombreux domaines, notamment l'alimentation, la sécurité, les transports, la construction, l'eau, les migrations et bien d'autres. Notre tâche consiste à veiller à ce que les mesures nécessaires soient accompagnées de l'action syndicale adéquate et à faire en sorte qu'elles soient prises dans l'intérêt des travailleurs.euses.
- 4.2.8 En tant que mouvement syndical, nous ne nous laissons pas de faire pression sur les gouvernements et le secteur privé pour que la dimension sociale soit effective dans toutes les mesures prévues. Cela est également nécessaire pour garantir une large acceptation de la population par le biais des droits de participation et, en même temps, pour construire un nouveau modèle de prospérité plus durable. Les coûts du changement et de l'adaptation ne doivent pas peser sur les personnes les plus vulnérables, qui supportent déjà de manière disproportionnée le poids des problèmes actuels alors qu'elles ont le moins contribué à les créer. Les personnes pauvres des zones rurales et des pays du Sud global, les populations autochtones et les femmes doivent être impliquées dans la prise de décision et leurs besoins spécifiques doivent être pris en compte. Les travailleurs.euses en première ligne de la crise climatique et environnementale doivent être impliqué.e.s en tant que partie essentielle dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes de lutte contre le changement climatique.
- 4.2.9 Les entreprises, les grands pollueurs, les pays riches et les grosses fortunes doivent assumer une plus grande part du fardeau. Le Nord global doit payer sa juste part du financement climatique et environnemental du transfert de technologie et de la compensation pour les pertes et les dommages subis par le Sud global. Ces fonds et transferts de technologies doivent soutenir le renforcement des services publics de qualité et de l'administration publique et ne pas inclure de conditionnalités néolibérales, y compris la commercialisation imposée et les modèles de financement "mixtes" défectueux, par exemple.
- 4.2.10 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) encourager les affiliés à adopter des positions à l'attention des confédérations nationales ;
 - b) Soutenir les affiliés pour centrer la reconnaissance et le respect des travailleurs.euses des services publics et l'investissement dans des services publics de qualité résistants au climat en tant que solutions clés pour faire face à la crise climatique et environnementale.

- c) intensifier le plaidoyer dans les forums mondiaux du travail et renforcer les liens avec l'Internationale de l'Éducation et la Fédération internationale du transport en ce qui concerne les services publics de qualité et la crise climatique et environnementale;
- d) Lutter pour une transition juste et équitable qui n'affecte pas de manière disproportionnée les travailleurs.euses, les femmes, les personnes vulnérables, les pays les moins avancés, les travailleurs.euses en première ligne des impacts du changement climatique, de la déforestation et de la pollution dans tous les secteurs, y compris celles et ceux qui sont très exposé.e.s dans les pays du Sud et les petits États insulaires en développement en particulier, ainsi que les travailleurs.euses exposé.e.s dans les secteurs à forte intensité de carbone, et exiger leur participation aux processus de planification, de transition et de prise de décision en matière de crise climatique et environnementale.
- e) exhorter les États membres à procéder à des évaluations des impacts en matière de répartition des coûts et des bénéfices liés aux mesures politiques relatives au changement climatique et environnemental et à la transition énergétique dans les pays.
- f) Encourager l'ambition climatique et environnementale par la collaboration des mouvements sociaux, y compris avec les jeunes, pour des actions transformatrices visant à limiter le réchauffement climatique dangereux induit par l'homme à 1,5 degré Celsius. Par exemple, faire campagne pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles.
- g) Garantir une transition abordable et distributive en alignant les politiques sur les performances économiques ;
- h) Développer les services d'intérêt général et les services publics ainsi que les infrastructures sociales et écologiques grâce à un État fort jouant le rôle de stratège, de régulateur, de créateur de demande et de fournisseur ;
- i) Coopérer avec les organisations de la société civile pour établir des alliances puissantes dans la lutte contre la crise éco-sociale.
- j) Continuer à faire pression sur les fonds de pension et les investisseurs pour qu'ils se désengagent des combustibles fossiles.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 39

(Version originale en espagnol)

AJOUTER UN POINT K) AU POINT 4.2.10 :

k) Plaider pour que les équipements qui contribuent à réduire les émissions de carbone ne soient plus brevetés, comme nous le faisons déjà pour les vaccins et les médicaments. Cela rendra moins coûteuses et plus abordables les transitions énergétiques et les autres mesures de lutte contre la crise climatique.

Soumis par : l'ensemble des 34 syndicats affiliés du Brésil

La SOC recommande le soutien.

4.3 INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

- 4.3.1 Depuis le Congrès de 2017, les marchés financiers internationaux ont continué à gagner en importance en échappant à presque toute régulation internationale et ont créé un système financier qui ne facilite plus l'activité productive. Les Institutions financières internationales (IFI) telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont néanmoins continué de favoriser la privatisation, la déréglementation du marché du travail et les politiques néfastes d'ajustement structurel.
- 4.3.2 L'OCDE consolide sa position sur les questions économiques, à l'instar de la fiscalité mondiale, et elle étend son influence dans de nouveaux domaines tels que l'éducation, la santé et la tarification du carbone. L'intrusion d'un organe représentant le Nord développé,

dans les affaires mondiales qui touchent directement les pays du Sud marquent un nouveau chapitre inquiétant de la neo-colonisation économique.

- 4.3.3 La montée en puissance de la Banque de développement des BRICS et des banques régionales de développement qui, collectivement, sont à présent plus vastes que la Banque mondiale, ne s'est pas accompagnée d'un nouveau modèle de banque de développement. Trop souvent elle s'est contentée d'introduire un plus grand nombre d'acteurs cherchant à utiliser le financement du développement pour promouvoir des intérêts coloniaux ou mercantiles.
- 4.3.4 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) s'opposer aux politiques d'ajustement structurel et aux prêts des institutions financières internationales qui appliquent les prescriptions néolibérales, le sexisme, le plafonnement des dépenses du secteur public, l'austérité et la privatisation ;
 - b) influencer la politique et l'action de ces institutions en matière de fiscalité, de commerce, d'investissement, de services publics de qualité et de questions sectorielles ;
 - c) exiger la transparence et une réglementation contraignante des marchés financiers et de tous leurs acteurs et, si nécessaire, la détention publique de certaines institutions financières stratégiques.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 40

(Version originale en espagnol)

AJOUTER UN POINT d) AU POINT 4.3.4 :

d) Lutter pour une législation qui supprime les flux de capitaux qui laissent le champ libre aux attaques spéculatives sur les monnaies nationales.

Soumis par : l'ensemble des 34 syndicats affiliés du Brésil

La SOC recommande le soutien.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 41

(Version originale en français)

AJOUTER UN POINT d) [ou e) si l'amendement 40 est adopté] AU POINT 4.3.4 :

d) Faire en sorte que les entreprises commerciales contribuent à la résorption des atteintes à l'environnement et des pollutions en soutien des collectivités locales sur le territoire desquelles sont implantées

Soumis par : les 3 Fédérations CFDT (Santé-Sociaux, Interco et Finances), France

La SOC recommande le soutien.

4.4 JUSTICE FISCALE

- 4.4.1 L'impôt finance notre bien-être, des services publics de qualité et une transition équitable. Dans les démocraties, l'obligation de payer des impôts donne le droit d'attendre quelque chose en retour. L'évasion fiscale des entreprises affaiblit la volonté des contribuables ordinaires de payer et suscite la méfiance à l'égard des systèmes fiscaux nationaux dans leur ensemble.
- 4.4.2 Au cours des six dernières années, des réformes majeures ont été apportées aux règles d'imposition des entreprises au niveau international. Les principales demandes de l'ISP en faveur d'un impôt minimum mondial, de la transparence de l'impôt sur les sociétés et d'un

passage vers la taxation unitaire ont fait des progrès significatifs. Cette évolution a été possible grâce à un changement majeur dans le consensus international, qui a réalisé que la concurrence fiscale est mauvaise et que nous devons plutôt mettre en place une coopération à cet égard.

- 4.4.3 Néanmoins, le processus BEPS du G20 et de l'OCDE a été édulcoré par les intérêts des entreprises et des paradis fiscaux, et la plupart des revenus ont été versés aux pays du Nord. Ces solutions ne mettront pas fin à l'évasion fiscale des entreprises, ne taxeront pas de manière adéquate les géants du numérique et ne mettront pas fin aux paradis fiscaux. Nous avons maintenant besoin d'un nouveau mouvement de pays désireux de coopérer au sein de blocs régionaux, ou d'agir unilatéralement, pour prendre des mesures fiscales progressives afin de protéger leur assiette fiscale et de faire pression en faveur de nouvelles réformes internationales.
- 4.4.4 La mondialisation et le développement technologique rapide peuvent contribuer à faire des monnaies cryptées une nouvelle forme de commerce offshore. Le mouvement syndical doit attirer l'attention sur ce problème et coopérer avec les gouvernements nationaux pour faire pression en faveur d'une réglementation internationale des paradis fiscaux digitaux de l'avenir.
- 4.4.5 Le fardeau financier de la réponse aux crises multiples doit incomber à ceux qui en ont les moyens et à ceux qui les ont créées, notamment les entreprises et les pays du Nord global. L'ISP et ses affiliés doivent faire pression sur les gouvernements et, si possible, coopérer avec eux dans le cadre des efforts visant à prévenir la fraude fiscale, l'évasion fiscale, la planification fiscale agressive et la concurrence fiscale dommageable. La transparence financière est un outil indispensable à ce travail.
- 4.4.6 Il est important que les avantages de règles harmonisées soient mis en balance avec la possibilité qu'ont les pays d'introduire et de maintenir leurs propres règles nationales. Il est important qu'un système d'imposition minimale mondiale soit prévisible, proportionné et précis. Il convient d'éviter la double imposition et une charge administrative déraisonnable pour les contribuables et les administrations fiscales ou les autres autorités compétentes, afin de créer un système viable à long terme, équitable et ouvert à tous les pays.
- 4.4.7 Les entreprises multinationales doivent payer leur juste part d'impôt, et l'impôt doit être payé là où l'activité économique a lieu. De nombreuses multinationales pratiquent l'évasion fiscale, payant beaucoup moins que les petites entreprises et les travailleurs.euses, affaiblissant ainsi l'épine dorsale du maintien d'une économie équitable.
- 4.4.8 Dans de nombreux pays, les exemptions et les lacunes du système fiscal permettent aux grandes entreprises de bénéficier d'avantages inutiles et lucratifs. Dans d'autres, des zones économiques spéciales sont créées pour saper les normes sociales et environnementales et les droits du travail, tout en fonctionnant comme des paradis fiscaux onshore. Les avantages allégués en matière d'investissement, de transfert de technologie et d'exportation sont rarement examinés et se révèlent trop souvent être de simples cadeaux à des entreprises qui se déchargent de leurs responsabilités envers les travailleurs.euses et portent atteinte aux droits du travail.
- 4.4.9 La politique fiscale doit soutenir le développement économique durable et compléter les politiques industrielles afin de garantir que les travailleurs.euses et les communautés bénéficient des investissements étrangers, en particulier dans les industries minières et extractives, au-delà de la simple perception de redevances et de taxes sur l'utilisation des sols.
- 4.4.10 Nous nous battons pour une taxation progressive, un impôt minimum sur les sociétés de 25 %, une avancée significative vers un système fiscal des entreprises international unitaire, des impôts sur les actifs, la richesse, les accroissements du patrimoine, les biens de luxe, le transfert des actifs, les profits exceptionnels et les rentes de monopole des entreprises.
- 4.4.11 Nous exigerons la transparence financière des entreprises afin de défendre la justice fiscale et de garantir que les travailleurs.euses connaissent les pratiques financières des entreprises

avec lesquelles ils-elles négocient. Nous continuons à exiger une gouvernance fiscale mondiale qui soit équitable et inclusive.

- 4.4.12 Nous plaiderons en faveur de mesures fiscales nationales progressives, d'un réexamen des exonérations fiscales abusives, de politiques industrielles progressives et d'une réduction du recours aux impôts régressifs tels que les taxes forfaitaires à la consommation qui pèsent sur les plus pauvres, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées.
- 4.4.13 L'ISP collaborera avec ses affiliés pour :
- continuer à dénoncer et à faire campagne contre les abus fiscaux des entreprises, les paradis fiscaux et les cabinets comptables et juridiques qui se livrent à des abus fiscaux, dans le cadre d'une stratégie visant à corriger les règles fiscales mondiales.;
 - Faire pression sur les gouvernements et les institutions internationales, et si possible coopérer avec eux, pour empêcher la fraude et l'évasion fiscales, la planification fiscale agressive et la concurrence fiscale dommageable, et exiger la transparence financière.
 - fournir un soutien technique et une orientation stratégique pour informer les affiliés, notamment par rapport à des régimes fiscaux féministes, les aider dans les actions de lobbying, et contribuer à former et mobiliser leurs membres,
 - Intégrer ces luttes fiscales à nos autres combats syndicaux, tels que l'opposition à la privatisation, le financement de services publics de qualité, la reconstruction de l'organisation sociale des services de soins, l'amélioration des conditions de travail des travailleurs.euses et l'augmentation de leurs salaires.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 43

(Version originale en anglais)

AJOUTER UN POINT c) AU POINT 4.4.13 ET RENUMEROTER:

c) Mettre fin à l'évasion fiscale en mettant en œuvre des mesures telles que l'interdiction d'accès aux appels d'offres publics et aux moyens (tels que les subventions) pour les entreprises qui ont pratiqué l'évasion fiscale, ainsi que le rapatriement des fonds détenus dans les paradis fiscaux afin de permettre l'investissement et la création d'emplois.

Soumis par : la Federation of Dutch Trade Unions (FNV), Pays-Bas

La SOC recommande le soutien.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 45

(Version originale en français)

AJOUTER UN POINT e) [ou f) si l'amendement 43 est adopté] AU POINT 4.4.13 :

e) Assurer que les entreprises payent une juste part au financement des services publics locaux dont elles bénéficient sur les territoires où elles sont implantées.

Soumis par : les 3 Fédérations CFDT (Santé-Sociaux, Intercos et Finances), France

La SOC recommande le soutien.

4.5 DETTE SOUVERAINE

- 4.5.1 Malgré les nombreuses crises, l'économie néolibérale continue de privilégier et d'encourager les profits monopolistiques, l'extraction de richesses et la financiarisation. Les faibles taux d'intérêts récents ont soutenu l'économie, mais en même temps, alimentant un boom

spéculatif des marchés boursiers et des actifs qui a profité aux entreprises et aux riches. Le refus de réaliser des investissements productifs et financer les services publics de qualité se traduit aujourd'hui par un engorgement de l'offre et une inflation croissante.

- 4.5.2 Alors que les gouvernements devraient corriger les fondements de l'économie, ce sont les banques nationales qui augmentent leurs taux d'intérêt. Cette approche ne résoudra pas l'engorgement provoqué par le sous-investissement, la financiarisation de l'économie ou la pénurie de main d'œuvre. Cette pénurie est le résultat de l'affaiblissement délibéré du pouvoir de négociation des syndicats et des restrictions imposées aux travailleurs et travailleuses migrant·es. Quant à la hausse des taux d'intérêt, elle va surtout toucher les plus vulnérables, exacerber la crise du coût de la vie pour les travailleurs·es et plonger de nombreux pays dans une crise de la dette souveraine.
- 4.5.3 Les conséquences risquent d'être dévastatrices : une nouvelle vague d'austérité, des coupes dans les services publics, des privatisations, le chômage, une diminution des salaires et une dégradation des conditions de travail, une diminution des retraites et une réduction des protections sociales, des nouvelles taxes régressives sur la main d'œuvre et les consommateurs et la mise à mal de la démocratie à mesure que s'accroît la dépendance des gouvernements souverains vis-à-vis des institutions financières et de leurs conditions. Les services publics sont particulièrement vulnérables à cause du discours trompeur selon lequel ils seraient une charge plutôt qu'une forme d'investissement.
- 4.5.4 Au lieu de cela, nous devons promouvoir l'annulation de la dette des pays les moins développés, un allègement de la dette pour les pays du Sud global et la suppression des taux d'endettement artificiels pour les pays développés.
- 4.5.5 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) Continuer à fournir des informations et des conseils aux affiliés sur les questions liées à la dette souveraine ;
 - b) promouvoir des mécanismes internationaux équitables de paiement de la dette, y compris l'allègement de la dette, qui soient rationnels et ne favorisent pas les débiteurs et les banquiers irresponsables par rapport aux citoyens et citoyennes et par rapport aux travailleurs·es innocent·es et vulnérables ;
 - c) prêter son concours aux études exhaustives permettant d'identifier les bénéficiaires de l'accumulation de la dette publique comme prérequis pour déterminer qui doit assumer la responsabilité de la restructuration de la dette.

4.6 CORRUPTION

- 4.6.1 La pandémie de Covid a prouvé que même les questions les plus délicates et les plus sensibles ne sont pas exemptes de corruption. La corruption dans la production, la logistique, les achats, la fixation des prix, le stockage et la distribution des vaccins, ainsi que dans le traitement et l'hospitalisation, tant dans le secteur privé que public, a coûté la vie à de nombreuses personnes et mis des milliers d'autres en danger.
- 4.6.2 La corruption a également été présente dans les mesures de relance destinées à lutter contre les effets économiques de la pandémie et d'autres crises. Les troubles civils, le népotisme et les accords de confidentialité, ainsi qu'un contrôle et une supervision inefficaces, sont autant de facteurs qui nuisent à la probité.
- 4.6.3 La corruption doit être considérée comme une menace majeure pour l'accès à des services publics équitables et abordables. Elle engendre la méfiance à l'égard de la classe politique, des régulateur·trices et des prestataires de services. Cette situation permet aux partisans de la privatisation d'attaquer plus facilement nos services publics - alors que l'attribution de grands contrats et de concessions est un des principaux catalyseurs de la corruption.
- 4.6.4 Les gouvernements et les syndicats doivent renforcer leurs mesures d'intégrité et de lutte contre la corruption, en mettant notamment en place des protections solides et efficaces pour les lanceur·es d'alerte, et améliorer la gouvernance globale.

- 4.6.5 Les lanceurs d'alerte sont souvent victimes de harcèlement, de représailles et de menaces, y compris de licenciement et d'emprisonnement pour avoir violé des accords de confidentialité et de non-divulgateion.
- 4.6.6 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) veiller à ce que la transparence, la responsabilité, l'intégrité ainsi que l'identification et l'évaluation des risques de corruption soient incluses dans les réponses apportées en cas de pandémie ou de crise ;
 - b) lutter en faveur de l'adoption et l'amélioration des cadres de protection juridique des lanceur·es d'alerte dans l'administration publique, aux niveaux national et international, en promouvant l'établissement d'une convention de l'OIT qui garantisse la protection des lanceurs d'alerte sur le lieu de travail.
 - c) veiller à ce que les coûts de la corruption soient pris en compte dans les décisions de privatisation et de sous-traitance.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 46

(Version originale en espagnol)

AJOUTER UN POINT d) AU POINT 4.6.6 :

d) Alerter et dénoncer le "lawfare", c'est-à-dire l'utilisation inappropriée de la loi par les juges, les procureurs et d'autres instances pour persécuter les organisations de travailleurs, les dirigeants progressistes innocents et d'autres personnes sous prétexte de lutter contre la corruption.

Soumis par : la Confederação dos Trabalhadores no Serviço Público Federal (CONDSEF/FENADSEF), Brésil

La SOC recommande le soutien.

4.7 ACCORDS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

- 4.7.1 Depuis le Congrès de 2017, le régime international de commerce et d'investissement a démontré son inadaptation. Les décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la dérogation de certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce prouvent que le système commercial en place protège les bénéficiaires des entreprises, surtout dans les pays du Nord plutôt que de sauver des vies. Les multiples sommets sur le climat ont cependant montré que le commerce, les intérêts des entreprises et la protection des actifs des grands pollueurs détruisent la planète et tuent ses habitant·es.
- 4.7.2 Les quelques accords conclus par l'OMC ont principalement servi à protéger les intérêts des pays plus grands et plus développés en protégeant les droits de monopole des géants de la technologie, les droits des grandes entreprises à pratiquer la surpêche et à déréglementer davantage les services publics et privés. Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États confèrent toujours des droits aux multinationales sans en accorder aux travailleuses, consommateur·trices, citoyen·nes ou à ceux et celles qui cherchent à protéger l'environnement.
- 4.7.3 Le régime commercial actuel applique un modèle de mondialisation qui tend de plus en plus à soustraire le pouvoir aux gouvernements nationaux et aux institutions démocratiques pour le confier aux mains de sociétés d'envergure mondiale, privilégier les pays du Nord, restreindre la capacité des gouvernements à réglementer et instaurer un environnement visant à privatiser les services publics.
- 4.7.4 L'ISP exige la réforme complète du système commercial mondial et demande à nos gouvernements de reconstruire un régime commercial et d'investissement qui soutient les avancées sociales et environnementales. Les règles doivent donc être élaborées sur des

forums ouverts, transparents, inclusifs, démocratiques et multilatéraux où les nations sont en mesure de protéger la souveraineté nationale et l'espace politique et de définir une politique économique à l'abri de toute contrainte suscitée par le colonialisme économique et de toute pression émanant des entreprises. Elles doivent renforcer et promouvoir les droits humains, l'égalité, les objectifs sociaux et économiques et non les affaiblir.

- 4.7.5 Les réglementations commerciales ne doivent pas empêcher les gouvernements de prendre les actions nécessaires pour offrir des services publics de qualité et répondre aux besoins de la population en matière de démocratie. Le Règlement des différends entre investisseurs et États qui permet aux sociétés de poursuivre en justice les gouvernements pour des actions démocratiques qui sauvent des vies devrait être supprimé de tout accord commercial.
- 4.7.6 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) S'opposer aux accords commerciaux socialement inéquitables et déséquilibrés, aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, ainsi que tout autre système qui privilégie les droits des entreprises multinationales et des investisseurs étrangers ;
 - b) exiger que tous les services publics actuels et futurs que les marchés publics et les concessions soient totalement exclus du champ d'application de la législation existante et future sur les accords et des investissements commerciaux ;
 - c) collaborer avec les affiliés et les alliés pour élaborer et promouvoir d'autres accords commerciaux équitables et faire pression sur les gouvernements et les instances internationales afin d'appuyer des règles de commerce mondial équitable.
 - d) Lutter pour des politiques commerciales qui conduisent à une distribution durable et équitable de la croissance pour tous, renforcer la démocratie, les services publics et la justice climatique et environnementale.
 - e) Garantir des accords commerciaux équitables, dans lesquels les partenaires commerciaux s'engagent à appliquer le principe "à travail égal, salaire égal", à respecter le droit à la négociation collective et à garantir la liberté d'association et le droit d'organisation, ainsi que la ratification des conventions fondamentales de l'OIT.

4.8 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

- 4.8.1 L'ISP estime que, si certaines parties du Programme de développement de l'Agenda 2030 offrent une alternative aux politiques néolibérales, l'initiative présente néanmoins plusieurs lacunes importantes. Fondamentalement, il accorde une confiance excessive à des mécanismes de marché dont nous savons pertinemment qu'ils ont échoué. Les ODD ne seront pas atteints. Les projets visant à attirer des capitaux privés pour fournir des services publics dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la santé, des services sociaux et de l'éducation sont déplacés et reflètent soit un manque de compréhension, soit de faux espoirs dans les grandes sociétés financières. Ces entreprises sont uniquement axées sur la maximisation des profits et sont structurellement incapables d'intégrer les grandes priorités sociales et environnementales dont le peuple et la planète ont besoin.
- 4.8.2 L'Agenda 2030 promeut officiellement les partenariats public-privé (PPP) et la financiarisation et vise ainsi à attirer des grandes entreprises financières en leur permettant de créer des actifs dans l'infrastructure et les services publics, qu'elles pourront ensuite revendre pour réaliser des profits encore plus conséquents. Cependant, il n'existe pas de critères clairs pour garantir que l'intervention du secteur privé soutient les intérêts publics lorsque des ressources publiques sont fournies au secteur privé. Les mécanismes volontaires de mise en œuvre et de redevabilité des entreprises n'ont pas fonctionné et doivent être rendus obligatoires et appliqués.
- 4.8.3 Pour réussir, nos dirigeants politiques doivent reconnaître leurs erreurs, avoir le courage de tirer des leçons des crises de la COVID-19, du climat et de la crise financière afin de réformer les ODD pour qu'ils soient axés sur le travail décent et des services publics de qualité étendus, bien financés, écologiques et qui intègrent la diversité de genre.

4.8.4 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :

- a) appeler à une approche du développement durable centrée sur la personne et fondée sur les droits humains ;
- b) superviser la mise en œuvre et assurer le suivi des ODD et travailler avec nos affiliés pour faire pression sur les gouvernements afin de les amener à respecter leurs engagements en faveur du travail décent pour toutes et tous et de la pérennité économique, sociale et environnementale ;
- c) aider les affiliés à négocier la mise en œuvre des ODD ;
- d) intégrer ce travail à tous les domaines de l'ISP, y compris aux accords avec les employeurs.

4.9 RETRAITES

4.9.1 L'impact financier de crises multiples augmente les risques que les droits à la retraite et les protections sociales des travailleurs.euses soient attaqués par les politiques d'austérité ou d'ajustement structurel. Les travailleurs.euses retraité·es risquent de tomber dans la pauvreté.

4.9.2 Les fonds de pension par capitalisation ont continué à être de plus en plus pris pour cible par les gouvernements neo-libéraux en quête d'un accès aisé aux capitaux dans le but de financer la privatisation et soutenir les dépenses d'infrastructure privatisées.

4.9.3 L'ISP défend les régimes publics de pension et de retraite, qui garantissent la sécurité et la solidarité. L'ISP doit concentrer son attention sur les travailleuses, qui doivent souvent interrompre leur carrière pour se consacrer à leurs engagements familiaux et aux tâches domestiques non rémunérés. Une attention particulière doit également être accordée aux jeunes travailleurs.euses, qui peuvent connaître des bouleversements importants dans leur carrière. Tous deux pourraient bien souffrir d'une baisse des revenus et de la protection sociale au moment de la retraite.

4.9.4 L'investissement des fonds de pension des travailleur et travailleuses dans les privatisations et les PPP va à l'encontre des efforts déployés par les syndicats pour promouvoir les services publics de qualité et la sécurité de l'emploi dans le secteur public. Nous devons utiliser notre contrôle des fonds de pension des travailleurs.euses afin d'assurer des résultats concernant les investissements sociaux et environnementaux, arrêter la privatisation et faire respecter les droits des travailleurs.euses.

4.9.5 L'ISP rejette l'argument selon lequel les administrateur·trices des caisses de retraite doivent systématiquement rechercher un rendement maximal, sans se soucier des considérations sociales et environnementales. Les investissements dans l'industrie du tabac, de l'armement et dans les secteurs à forte intensité de carbone n'entrent pas dans les intérêts des travailleur·es, au sens large ; pas plus que l'investissement dans des produits financiers opaques et hautement spéculatifs.

4.9.6 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :

- a) faire campagne en faveur de systèmes de retraites justes et équitables et défendre les régimes publics de pension ;
- b) élargir la définition de la responsabilité fiduciaire, afin que les lignes directrices en matière de placement prennent en considération les impacts sociaux et environnementaux sur les communautés ;
- c) soutenir les stratégies visant à se détourner des PPP et des industries à forte intensité de carbone, pour évaluer comment les caisses de retraite gèrent le risque climatique dans leurs portefeuilles et pour appuyer l'investissement éthique dans un avenir bas-carbone ; encourager le mouvement syndical mondial à respecter ces principes et s'opposer à l'utilisation du capital des travailleurs.euses pour miner les services publics et les salaires, les droits et les conditions des agents de la fonction publique.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 47

(Version originale en anglais)

AJOUTER AU POINT 4.9.4 :

L'investissement des fonds de pension des travailleurs et travailleuses dans les privatisations et les PPP va à l'encontre des efforts déployés par les syndicats pour promouvoir les services publics de qualité et la sécurité de l'emploi dans le secteur public. Nous devons utiliser notre contrôle des fonds de pension des travailleurs.euses afin d'assurer des résultats concernant les investissements sociaux et environnementaux, arrêter la privatisation et faire respecter les droits des travailleurs.euses. Les fonds de pension des travailleurs.euses ne doivent pas être investis dans des entreprises opérant dans les territoires occupés.

Soumis par : le Collège des Pays nordiques

La SOC recommande le soutien.

4.10 DIGITALISATION

- 4.10.1 Le Congrès 2017 a présenté, pour la première fois, l'analyse complète de l'ISP sur la numérisation, ses effets sur les travailleurs.euses, la démocratie et les services publics, et les actions que nous devons entreprendre. Depuis lors, l'ISP a mis en œuvre un vaste programme d'activités pour exécuter ce mandat.
- 4.10.2 Depuis 2017, il y a eu une évolution majeure de la façon dont la population envisage le rôle joué par la numérisation et les géants de la technologie dans notre société et notre démocratie. Les affirmations selon lesquelles l'expansion de la technologie numérique était à la fois inévitable et souhaitable ne sont plus très répandues. Le rôle des géants de la technologie dans la manipulation de la démocratie, leur énorme pouvoir sur le marché, leur tendance innée à la déréglementation, l'augmentation de l'intensité du travail et de la précarité, le mauvais traitement des travailleurs.euses, l'évasion fiscale, l'aggravation des inégalités en général et de genre en particulier, les profits exorbitants engendrés pendant la pandémie de COVID-19, l'impact sur notre santé mentale et celle de nos enfants et l'utilisation non réglementée de la prise de décision algorithmique ont imprégné chaque domaine de la vie des gens de manière intempestive.
- 4.10.3 La pandémie de COVID-19 a entraîné une escalade rapide de la pratique et de l'acceptation du télétravail. Elle nous a permis de constater comment tous ces changements peuvent rendre les employé·es vulnérables en cas de ralentissement économiques ainsi que les effets sur les personnes, principalement les femmes, qui doivent assumer des tâches domestiques non rémunérées et sont exposées à la violence domestique.
- 4.10.4 L'économie digitale et la technologie comptent parmi les secteurs à la croissance la plus rapide et les moins réglementés. La pression exercée sur la libéralisation de la politique commerciale contraint les pays à ne pas réglementer le secteur de manière démocratique. Les grandes entreprises technologiques réclament des droits de monopole et un accès au marché pour les sociétés internationales dans le cadre des négociations commerciales, alors qu'elles ont besoin de réglementation, de transparence, de gouvernance démocratique, de fiscalité et de droits des travailleurs.euses. Trop souvent, les négociateurs commerciaux des États ne représentent pas les objectifs politiques et syndicaux nationaux. En l'absence d'une co-gouvernance et d'une réglementation des outils algorithmiques, les grandes technologies intègrent discrètement leur infrastructure dans le service public, la vie privée, le lieu de travail et les institutions publiques. La promotion de solutions technologiques aux services publics comme réponse au manque de moyens a porté atteinte aux droits des travailleurs.euses dans de nombreux pays et a souvent facilité la privatisation et la sous-traitance.
- 4.10.5 La technologie peut aider les travailleurs.euses, les citoyen·nes et les services publics et créer des emplois si elle est gérée et contrôlée de manière démocratique. Le droit des citoyen·nes et travailleur·es à l'autodétermination informationnelle doit être protégé et renforcé. Les

données publiques doivent être traitées et conservées sous contrôle public. Les géants de la technologie ne doivent pas pouvoir utiliser les nouvelles technologies pour contourner la réglementation et exploiter les travailleurs.euses, notamment par le biais de nouvelles formes de travail précaire. Les bénéfices économiques de l'introduction de la technologie doivent être partagés avec les travailleurs.euses et être utilisés pour répondre aux besoins sociaux. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour garantir que les femmes dans toute leur diversité et les autres groupes en situation de vulnérabilité ne soient pas davantage lésés par la technologie, ni privés d'accès ou de contrôle.

- 4.10.6 L'innovation technologique n'est pas naturellement égale. Les technologies de l'information ont le potentiel d'autonomiser les femmes et d'autres personnes en leur offrant une nouvelle plate-forme politique et de nouvelles formes de revenus. Mais elle peut aussi creuser l'écart de rémunération entre les genres et renforcer de nombreuses formes de discrimination. Il est nécessaire d'engager un débat public sur la manière dont l'IA change nos vies et sur la manière dont elle peut être utilisée pour combler les écarts sociaux.
- 4.10.7 Les données utilisées à des fins de recettes publicitaires et ensuite pour exploiter les travailleurs.euses et manipuler la démocratie doivent être régies dans l'intérêt public. Les travailleurs.euses doivent avoir le contrôle des algorithmes avec lesquels ils-elles travaillent et être en mesure d'accéder aux informations qui en sont retirées, de les comprendre et de les contrôler pour s'assurer qu'elles ne sont ni abusives, ni discriminatoires. La décision finale doit revenir à l'être humain, et jamais à un algorithme. Les données ne devraient jamais être financiarisées ni soumises à des réglementations commerciales qui nuiraient à la sécurité, à l'intégrité des personnes, aux droits des travailleurs.euses, aux services publics de qualité et à la protection de la vie privée.
- 4.10.8 Le télétravail doit rester une option offerte aux employé-es pour travailler de manière flexible et non un moyen de créer de l'emploi précaire ou faire peser une charge double sur celles et ceux, principalement les femmes, qui assument des tâches domestiques non rémunérées. Le travail proposé sur une plateforme numérique doit faire l'objet d'une relation d'emploi. Les travailleurs.euses doivent avoir le droit de se déconnecter/ne pas être joint.e.s et avoir des garanties qu'ils peuvent être libres de toute surveillance de la part des employeurs par le biais des technologies numériques.
- 4.10.9 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) aider les affiliés à lutter pour une gouvernance ouvrière et citoyenne du numérique, et de la gestion algorithmique.
 - b) Garantir la codétermination des syndicats et du lieu de travail ;
 - c) Aider les affiliés à mettre en évidence les inadéquations entre les négociations de politique commerciale en faveur de la libéralisation et le désir de réglementer le secteur à des fins sociopolitiques.
 - d) exiger que les grandes entreprises technologiques soient taxées, régulées et soumises aux lois antitrust pour limiter leur monopole économique et leur pouvoir politique ;
 - e) combattre les accords commerciaux qui limitent les pratiques de passation de marchés publics et facilitent la privatisation et la sous-traitance ;
 - f) défendre les droits des travailleurs.euses de contrôler la technologie sur le lieux de travail, les règlements en matière de télétravail et de pouvoir accéder à l'éducation et à la formation nécessaires pour acquérir les moyens de profiter de son application.

AMENDEMENTS DES AFFILIES DE LA SECTION 4 NON INCLUS DANS CETTE BROCHURE

Retirés en faveur de leur intégration au PoA après correction : 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 42

Retirés : 30, 37

Déclaré irrecevable par la SOC : 44

5. DROITS SYNDICAUX ET DROITS DES TRAVAILLEURS.EUSES

- 5.1 Le Congrès de 2023 réaffirme l'analyse, la politique et les actions du Congrès de 2017 et réaffirme que ce n'est que dans un monde de paix et de démocratie que nous pourrions réaliser la dignité du travailleur.euses.
- 5.2 La crise de la pandémie de COVID-19 a suscité une nouvelle reconnaissance et appréciation de l'importance des services publics. Nous devons garantir que cela se traduise par une revalorisation des travailleurs.euses des services publics, y compris de leurs droits. En d'autres termes, les travailleurs.euses doivent avoir les droits de syndicalisation, de grève et de négociation collective. Ces droits assurent un travail et des salaires décentes et des conditions de travail dignes permettant aux travailleurs.euses du secteur public de vivre avec respect et de se concentrer sur leur mission qui consiste à offrir des services publics de qualité à tous et toutes.
- 5.3 La pandémie de COVID-19 et les autres crises, dont la crise climatique et environnementale, ont démontré comment les travailleurs.euses risquent leur vie à cause de la réduction des coûts, de la privatisation, de la sous-traitance pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) et de la déréglementation en matière de santé et sécurité.
- 5.4 Des crises sanitaires telles que celle du virus Ebola et du COVID-19, montrent que les travailleurs.euses doivent être incluses dans la prise de décision sur les mesures de santé et sécurité et ont suscité une nouvelle adhésion par rapport à l'importance des services publics et du rôle de la protection sociale qui assure que les travailleur-es peuvent vivre avec dignité et respect.
- 5.5 Ces crises ont également mis en évidence la puissance du dialogue social et de la négociation collective. Garantir que les travailleurs.euses siègent à la table des négociations lorsqu'il s'agit non seulement de convenir des salaires et des conditions de travail mais également de la (re)structuration des services et de l'adaptation nécessaire a été une des réponses les plus efficaces au tout début de la crise de COVID-19. Les travailleurs.euses qui comprenaient les problèmes et les solutions qui fonctionnaient ont été ainsi impliqués dans la conception de nouveaux services, avec l'intervention des syndicats pour approuver les changements requis.
- 5.6 Les échecs les plus cuisants ont été enregistrés lorsque la politique était subordonnée à des intérêts commerciaux, au capitalisme de copinage et à des programmes idéologiques. Les travailleurs.euses doivent être libres de rapporter les dysfonctionnements dont ils et elles sont témoins. Des syndicats forts et une protection des lanceurs et lanceuses d'alerte permettent d'économiser de l'argent et de sauver des vies.
- 5.7 Depuis le dernier Congrès, la crise du droit de grève à l'OIT n'a toujours pas été résolue et elle continue de saper les droits syndicaux dans le monde, en dépit du fait que d'autres tribunaux internationaux ont déclaré que le droit de grève est indissociable de la Convention C87 de l'OIT. Même au sein de l'UE, il existe des projets dont la mise en œuvre impliquerait la remise en cause des droits fondamentaux et des droits du travail, dont le droit de grève fait partie.
- 5.8 Les guerres et les troubles civils offrent toujours aux gouvernements l'occasion de déréglementer les marchés du travail et d'affaiblir et de restreindre les droits des travailleurs.es et des syndicats.. L'Ukraine n'est que le dernier exemple en date de la déréglementation du marché du travail en temps de conflit.
- 5.9 Nous réaffirmons notre engagement en faveur du plein emploi, du travail décent, de la protection sociale dans son ensemble et d'institutions du marché du travail solides afin de garantir un monde du travail équitable, inclusif et sûr, sans violence ni harcèlement. Nous nous battons pour des lieux de travail sûrs, exempts de discrimination et de harcèlement pour tous.tes les travailleurs.euses des services publics, surtout pour les femmes, les travailleurs.euses LGBT+ et les autres groupes minoritaires.

- 5.10 Pour y parvenir, nous avons besoin de droits syndicaux solides et durables. Nous avons toujours besoin de syndicats forts et indépendants, libres de toute ingérence de la part des gouvernements et des employeurs pour atteindre nos objectifs.
- 5.11 Nous poursuivrons notre lutte en faveur des droits syndicaux dans tous les pays où les gouvernements interdisent les syndicats indépendants libres et l'activité syndicale ou rendent leur travail pratiquement impossible. La liberté syndicale et la négociation collective sont des droits essentiels et nous soutiendrons nos affiliés dans leur lutte pour défendre ces droits dans tous les secteurs et auprès de tous les employeurs.
- 5.12 Nous sommes persuadés que la ratification des conventions de l'OIT et leur mise en œuvre dans les législations nationales sont des facteurs essentiels pour garantir les droits des travailleuses. Nous coordonnerons les efforts de nos affiliés pour faire pression sur les gouvernements et les employeurs du secteur privé qui nient l'existence de ces droits et les dénoncerons à l'OIT, et plus largement partout où nous le pourrons.
- 5.13 Lorsque nous ne sommes pas en mesure d'établir un dialogue social, l'action revendicative reste essentielle. L'action de grève entamée par les professionnel-le-s de la santé, mais également par d'autres secteurs, dans le monde entier et notamment en Afrique et dans les pays du Sud, a été capitale dans l'obtention de protections pour les travailleuses. La pandémie de COVID-19 a servi de prétexte pour mettre à mal les conditions de travail des travailleuses et saper les droits syndicaux dans des pays tels que l'Inde, le Zimbabwe et le Kenya où un unique décret a interrompu pendant 1 000 jours 38 lois relatives au travail. Ces attaques, où qu'elles se produisent, doivent être combattues localement avec l'appui de la solidarité internationale. Nous ne pouvons permettre que des mesures isolées et temporaires se généralisent et deviennent permanentes.
- 5.14 Les travailleuses ont besoin d'une Organisation internationale du Travail robuste et audacieuse qui nous aide à naviguer et arriver à bon port en ces temps incertains. Même si elle effectue un travail vital en tant que seule institution onusienne tripartite, l'OIT et son travail ont été éclipsés par le FMI, la Banque mondiale, le Forum économique mondial et d'autres organisations qui tentent d'affaiblir ses objectifs et prendre sa place.
- 5.15 L'OIT est malheureusement toujours financée par des entreprises privées, elle promeut des accords de partenariats avec de grandes sociétés et reçoit des dizaines de millions de la part de sociétés pour financer des projets nationaux et internationaux.
- 5.16 Les « réformes » internes de l'OIT et l'ONU font des contrats temporaires, flexibles et à court terme la norme pour son propre personnel, allant à l'encontre des moyens nécessaires pour réaliser leur mandat. L'OIT doit revenir aux principes définis dans sa Déclaration de Philadelphie et garantir que « le travail n'est pas une marchandise », que « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous » et que « la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ». Nous devons renforcer les mécanismes de contrôle de l'OIT et nous assurer que les droits des travailleuses du secteur public, tels que ceux prévus dans les Conventions n° 151 et 154, sont renforcés, entérinés et mis en œuvre.
- 5.17 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) Veiller à ce que les travailleuses des services publics bénéficient des droits fondamentaux du travail, et œuvrer à tous les niveaux pour y parvenir.
 - b) défendre des conditions de travail saines, sûres et exemptes de violence et de harcèlement, y compris des programmes de formation, des mécanismes de signalement et des services de soutien pour les travailleuses concerné.e.s ; des salaires décents, des carrières professionnelles et des systèmes publics de retraite ;
 - c) défendre et renforcer le droit de grève en tant que droit fondamental et travailler avec les affiliés et le mouvement syndical mondial pour lutter contre toutes les attaques portées contre le droit de grève ;

- d) promouvoir la négociation collective sous toutes ses formes et à tous les niveaux pour collaborer avec les administrations locales, régionales et nationales sur des questions importantes pour les travailleurs.euses des services publics ;
- e) lutter pour la libération des syndicalistes emprisonnés et la réintégration des travailleur·es des services publics qui ont été persécutés en raison de leurs activités syndicales ;
- f) continuer de mobiliser les affiliés, de s'appuyer sur les campagnes de solidarité et les appels en faveur d'une action urgente, d'exercer des pressions auprès des gouvernements et des institutions et d'organiser et participer à des missions internationales ;
- g) participer à des réunions d'experts de l'OIT et aider les affiliés à formuler des plaintes auprès des mécanismes de contrôle de l'OIT ;
- h) continuer à défendre les employé·es des services publics et leur intérêt au niveau de la Commission de l'application des normes et d'autres commissions de la Conférence internationale du Travail ;
- i) promouvoir la ratification des Conventions n°s 151 et 154 de l'OIT ;
- j) poursuivre le renforcement des capacités des affiliés par le biais de projets de développement syndical, y compris une formation aux mécanismes de contrôle de l'OIT.
- k) Une réforme du financement de l'OIT devrait garantir l'indépendance de l'organisation par rapport aux intérêts des entreprises. La sélection des projets de l'organisation doit être basée sur les intérêts des travailleurs.euses et non sur ceux des entreprises. La mise en œuvre de projets syndicaux importants ne doit pas être désavantagée.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 49

(Version originale en français)

AJOUTER AU POINT 5.17 (e) :

- e) Lutter **contre la criminalisation de l'action syndicale, contre les violences envers les syndicalistes**, pour la libération des syndicalistes emprisonnés et la réintégration des travailleur·es des services publics qui ont été persécutés en raison de leurs activités syndicales ;

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

AMENDEMENTS DES AFFILIES DE LA SECTION 5 NON INCLUS DANS CETTE BROCHURE

Retiré en faveur de son intégration au PoA après correction : **48**

Déclaré irrecevable par la SOC : **50**

6. LUTTER CONTRE LA PRIVATISATION ET PROMOUVOIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE (SPQ)

- 6.1 Le Congrès de 2023 affirme l'analyse, la politique et les actions du Congrès de 2017.
- 6.2 La pandémie de COVID-19 a démontré le rôle central joué le secteur public pour assurer notre bien-être économique et social. Elle a dévoilé au grand jour les répercussions sur le plan humain et économique de décennies d'appauvrissement délibéré des services publics de qualité sous l'effet du sous-financement, de la dévalorisation, de la sous-traitance, de la privatisation - des conséquences ressenties de manière disproportionnée par les femmes dans toute leur diversité, les travailleurs du Sud et d'autres groupes en situation de vulnérabilité.
- 6.3 De nombreux mythes relatifs aux services publics ont été démontés : ils sont inefficaces, inutiles, dommageables pour l'économie et de qualité médiocre. Il est désormais évident que le secteur privé n'est pas en mesure de fournir efficacement des services publics qui répondent avec rapidité et efficacité aux besoins des populations.
- 6.4 La pandémie de COVID-19 a également montré que la remunicipalisation est possible, pratique et nécessaire. Des établissements de santé et centres de soins à la production industrielle de matériel médical et, la remunicipalisation et une forte intervention des pouvoirs publics sauvent d'innombrables vies et font tourner l'économie. Il est désormais clair que les gouvernements peuvent financer les services publics de qualité lorsqu'ils le veulent.
- 6.5 Mais les retombées économiques des multiples crises dans une économie néolibérale mondialisée signifient que nous sommes désormais confrontés à une augmentation de la dette, à l'inflation et à un ralentissement de l'économie mondiale qui présagent encore plus d'austérité, de privatisation et d'attaques contre les services publics.
- 6.6 Nous avons constaté que la croissance implacable du capitalisme et financiarisé augmente le recours aux subventions publiques pour attirer des financements privés pour les services publics. L'implication du secteur financier, et notamment des investissements privés, entraîne des risques nouveaux et accrus, car les intérêts financiers qui contrôlent de plus en plus les services publics n'ont pas les compétences nécessaires pour les gérer. Au contraire, leur expertise consiste plutôt à extraire le plus de capitaux possibles. Ces acteurs travaillent avec peu de réglementations, peu de transparence et souvent avec le soutien implicite ou explicite d'institutions multilatérales.
- 6.7 Nous devons faire clairement savoir que la refonte du vieux système ne fonctionnera pas. Nous avons besoin d'un changement en profondeur qui reposera sur le fait de redonner plus de moyens d'action aux services publics. Notre vision de services publics qui nous protègent et concrétisent les droits humains et remédient aux inégalités en particulier celles liées au genre, doit être convaincante et mondialement reconnue.
- 6.8 Les effets positifs et dynamiques des services publics doivent être reconnus. Les services publics et le bien-être public, tels que les services sociaux, les services du secteur de la santé, l'éducation et l'accueil de jour des enfants et des jeunes, constituent un investissement ayant un effet positif sur l'économie - et pour le citoyen individuel. La croissance durable de la société dépend du bon fonctionnement du secteur public et de l'infrastructure publique.
- 6.9 Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les États ont l'obligation de promouvoir des politiques et des programmes qui conduisent à la pleine réalisation des droits socio-économiques. Les gouvernements doivent se réappropriier les outils pour doter l'État et les services publics des moyens nécessaires à la poursuite du développement et au respect des droits humains. Les institutions internationales doivent prendre des mesures urgentes et radicales pour garantir l'existence de fonds suffisants et d'un environnement réglementaire permettant d'atteindre les ODD.
- 6.10 Nous devons redynamiser notre collaboration avec nos partenaires pour lutter contre la privatisation, promouvoir la réintégration et exiger le rôle stratégique des services publics négligés, comme le transport public, le logement social et l'énergie. Nous devons reconstruire

l'organisation sociale du secteur des soins en le fondant sur des dotations publiques et souligner le rôle joué par les services publics de qualité pour corriger les inégalités et le poids des tâches domestiques non rémunérées.

- 6.11 Nous devons renforcer le rôle du secteur public en tant que principal fournisseur de formations et d'opportunités d'emplois sûrs pour les jeunes, les femmes et les groupes défavorisés. Nous devons veiller à ce que les services publics de qualité bénéficient d'un financement durable adéquat afin d'être fournis à tous et toutes, par des travailleurs.euses bien formé·es, soutenu·es et rémunéré·es.
- 6.12 Les changements nécessaires pour faire face à la crise climatique et environnementale ne seront couronnés de succès que s'ils sont menés par le secteur public. Les changements radicaux et urgents dont nous avons désormais besoin nécessitent l'intervention des pouvoirs publics, des financements publics, une réglementation publique et suffisamment de dotations publiques. Nous devons constamment rappeler à la population que les éducateurs et les éducatrices, les professionnel·les de la santé et des soins, les travailleurs.euses du secteur culturel, les fonctionnaires municipaux et les responsables politiques améliorent notre vie au quotidien et ont une faible empreinte carbone. Les services publics durables et inclusifs doivent être un élément central de nos revendications en faveur d'un New Deal écologique mondial.
- 6.13 Les syndicats, les citoyen.ne.s ainsi que les travailleurs.euses doivent contrôler ensemble la mise en place des technologies numériques dans les services publics. L'introduction d'outils numériques dans les services publics ne doit pas être une mesure de réduction des coûts ni conduire à davantage de privatisation ou à plus de sous-traitance.
- 6.14 La digitalisation ne doit pas permettre aux entreprises privées de posséder et contrôler des données essentielles à la sécurité et à la protection des gouvernements et des citoyen·nes. Les gouvernements doivent conserver leur souveraineté en matière de données et garantir qu'ils ont accès aux données essentielles nécessaires pour gouverner, réglementer et proposer des services publics.
- 6.15 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) promouvoir une nouvelle vision d'une économie juste avec, au centre, des services publics de qualité inclusifs qui intègrent le respect des droits humains ;
 - b) Lutter pour l'arrêt immédiat de la mise en œuvre des mesures d'austérité et pour une politique fiscale expansionniste qui augmente les investissements publics dans les services publics et les infrastructures de l'État.
 - c) promouvoir la remunicipalisation et proposer des solutions pratiques à nos affiliés pour récupérer les services publics et les renforcer ;
 - d) lutter en faveur d'une solution publique à la crise climatique et environnementale ;
 - e) mieux cartographier les menaces de privatisation ;
 - f) comprendre la financiarisation et l'inclure dans la formation économique des affiliés ;
 - g) comprendre et promouvoir les solutions alternatives pour la conservation des données en tant que bien public ;
 - h) Créer et renforcer les alliances entre les syndicats et les organisations de la société civile.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 51

(Version originale en français)

MODIFIER LE POINT 6.2 ET RENUMÉROTÉ :

La pandémie de COVID-19 a démontré le rôle central joué par le secteur public pour assurer notre bien-être économique et social ainsi que la salubrité et la santé publique.

Elle a démontré le rôle essentiel des services publics pour continuer de remplir bon nombre de missions d'utilité pour tous les citoyens, alors que dans tous les pays, presque tout était à l'arrêt durant les périodes de confinement.

Que cela soit dans le domaine de la santé, avec les soins égalitaires apportés à toutes les populations qui ont permis de sauver de nombreuses personnes, comme dans les services de salubrité publics notamment l'enlèvement et le traitement des déchets, le nettoyage des rues et des lieux publics ainsi que l'eau et l'assainissement, l'efficacité des services publics a permis de réduire de manière significative la propagation du virus du COVID-19.

La pandémie a dévoilé au grand jour les répercussions sur le plan humain et économique de décennies d'appauvrissement délibéré des services publics de qualité sous l'effet du sous-financement, de la dévalorisation, de la sous-traitance et de la privatisation - des conséquences ressenties de manière disproportionnée par les femmes dans toute leur diversité, les travailleurs du Sud global et d'autres groupes en situation de vulnérabilité.

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 52

(Version originale en espagnol)

AJOUTER AU POINT 6.15 (e) :

- e) Mieux cartographier les menaces de privatisation et le remplacement de la gestion et de la prestation des services publics par des organismes privés déguisés en organisations "externalisées", "sociales", "caritatives", "à but non lucratif", "de solidarité", "religieuses" ou "d'intérêt public".

Soumis par : la Confederação dos Trabalhadores no Serviço Público Federal (CONDSEF/FENADSEF), Brésil

La SOC recommande le soutien.

7. RENFORCER LES SECTEURS

7.1 INTRODUCTION

- 7.1.1 Une grande partie de notre travail sera guidée par nos secteurs. Nos réseaux sectoriels doivent développer des plans à ce niveau d'action qui reflètent les priorités des affiliés en accord avec le Programme d'action et les priorités régionales. L'ISP mettra ces plans en œuvre au niveau international, grâce à ses régions et sous-régions, aux comités de coordination nationaux et à ses affiliés. Le Congrès de 2023 réaffirme l'analyse, la politique et les actions du Congrès de 2017 et définit les priorités suivantes.
- 7.1.2 Les plans sectoriels identifieront les menaces, les opportunités, les priorités en matière de recherche, les besoins en matière de plaider aux niveaux sectoriel, national, régional et mondial, les stratégies de croissance et les sous-secteurs stratégiques ainsi que les priorités en matière de renforcement des capacités, la consultation des affiliés, et ils intégreront les objectifs de syndicalisation et de négociation du secteur. Ces plans couvriront les droits syndicaux, les projets de renforcement syndical, la privatisation et le travail transversal ainsi que la manière dont nous formerons des coalitions avec les utilisateur·trices des services publics de qualité, la société civile et d'autres alliés.
- 7.1.3 Certains groupes de travailleurs.euses ne peuvent relever d'un seul et unique secteur. Les crises climatiques et celle de la COVID-19 ont simultanément mis en lumière le rôle essentiel joué par les premiers intervenants et les travailleur·es des soins de santé pour assurer notre sécurité, d'une part et d'autre part la façon dont ces travailleurs.euses sont sous-estimé·es, sous-financé·es et mal soutenu·es. Nous créerons des réseaux et des plans pour ces groupes de travailleur·es.
- 7.1.4 Notre action aux côtés des premiers intervenants inclut les pompiers, les forces de police, le personnel de santé, le personnel médical, social, les agents des administrations locales et régionales (ALR), ainsi que les travailleur.euses de première ligne dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports, de l'éducation et autres secteurs. L'ISP continuera de plaider en faveur de l'investissement dans la formation et l'équipement de sécurité, une meilleure coordination entre les gouvernements et une participation systématique des premiers intervenants dans la planification en aval, comme indiqué dans les directives de l'OIT sur les services publics d'urgence. Nous veillerons en priorité à ce que les premiers intervenants ne soient pas privés de leurs droits syndicaux.
- 7.1.5 Notre travail dans le domaine des soins se poursuivra dans les secteurs public, privé et sans but lucratif, au sein des ALR, dans l'éducation et auprès des administrations nationales responsables des soins pour les personnes âgées, les personnes invalides et les enfants, les soins de longue durée et d'autres domaines de la santé. Nous nous battons pour la reconnaissance de la santé en tant que droit humain, nous promouvons notre Manifeste en faveur des soins, défendons les normes professionnelles, nous nous opposerons à la commercialisation des soins, nous syndiquerons les travailleurs.euses et nous négocierons un salaire égal pour un travail de valeur égale, des salaires et des conditions de travail meilleures aux niveaux local et international. Nous poursuivrons notre travail d'organisation et de soutien aux agents de la santé communautaires.

7.2 SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

- 7.2.1 Depuis le Congrès 2017, les systèmes de soins de santé et les services sociaux ont été ravagés par la pandémie de COVID-19 dans le monde entier. Il est probable qu'à mesure que nous continuerons à empiéter sur les habitats naturels de la planète, notamment par l'exploitation minière, l'abattage et l'agriculture industrielle, ces pandémies deviendront plus fréquentes et la mondialisation accélérera encore leur propagation.
- 7.2.2 Les systèmes de soins de santé qui étaient déjà silencieusement et délibérément affaiblis par les politiques néolibérales de sous-financement, de fragmentation, de privatisation et de sous-traitance se sont effondrés sous la pression accrue de la pandémie de COVID-19, les hôpitaux publics et les services de santé ayant été les plus durement touchés par la pandémie.

- 7.2.3 Les modèles de dotation en personnel qui soutenaient ces politiques favorisaient la pénurie du personnel, le travail informel et précaire et sans proposer des formations adéquates pour le développement des compétences. La durabilité de ces systèmes a été délibérément construite sur le manque de personnel et l'exploitation du travail des femmes et du travail des migrant·es.
- 7.2.4 Les institutions internationales conçues pour analyser les signes précurseurs et offrir des conseils techniques et une coordination mondiale ont été entravées par les tensions géopolitiques, le sous-financement et l'influence massive des entreprises.
- 7.2.5 Les chaînes d'approvisionnement privatisées et beaucoup trop longues n'ont pas assuré la sécurité publique ni celle des travailleurs.euses. Le monde entier a été horrifié par les décès évitables dans les établissements de soins de longue durée privés. Partout, les gouvernements sont intervenus pour réparer les manquements du secteur privé et assurer la sécurité des personnes, alors que les entreprises du secteur de la santé et l'industrie pharmaceutique réalisaient des profits considérables.
- 7.2.6 Les services sanitaires et sociaux comprennent également le renforcement du nettoyage et de l'hygiène afin de prévenir et de combattre la propagation des infections. Cet effort doit être maintenu et reconnu comme un prolongement de l'expérience acquise avec la pandémie de COVID-19. Le nettoyage et l'hygiène doivent être considérés comme des priorités, en particulier dans les secteurs social et sanitaire, et reconnus comme une profession indispensable et qualifiée.
- 7.2.7 Pour faire face à ces pénuries, et en particulier pendant la pandémie, de nombreux pays industrialisés riches ont eu recours au recrutement international actif de travailleurs.euses de la santé et des soins provenant de pays plus pauvres dotés de systèmes de santé fragiles, ce qui va à l'encontre des principes du Code de pratique de l'OMS sur le recrutement international des personnels de santé (Code de l'OMS) et de la Liste de soutien et de sauvegarde des personnels de santé de l'OMS.
- 7.2.8 La pénurie mondiale de travailleurs.euses de la santé s'est considérablement aggravée à mesure que les travailleur·es décédaient, tombaient malades, prenaient leur retraite ou quittaient la profession, épuisé·es et frustré·es par les mauvaises conditions de travail et les faibles salaires.
- 7.2.9 Pendant une courte période, les travailleurs.euses du domaine de la santé et des soins ont été des héros que nous avons tous applaudis, mais la crise économique et l'augmentation du coût de la vie ont à nouveau attiré l'attention sur l'échec de la politique néolibérale. Alors que le virus continuait à tuer des millions de personnes, les grandes entreprises pharmaceutiques et les gouvernements sous leur influence (principalement en Europe) ont mené un combat d'arrière-garde pour protéger les droits de propriété intellectuelle et les profits futurs des entreprises, plutôt que de sauver des vies.
- 7.2.10 La pandémie de COVID-19 n'a pas provoqué un changement rapide, radical et généralisé des attitudes et des politiques. Nous nous retrouvons plutôt avec une main-d'œuvre frustrée et en colère, des pénuries de personnel qui renforcent le pouvoir de négociation, une sensibilisation accrue aux problèmes et des possibilités de changement. En d'autres termes, un terrain plus fertile sur lequel construire un mouvement en faveur du changement. Les syndicats doivent se mobiliser pour organiser ces travailleurs.euses et les aider à apporter le changement.
- 7.2.11 Partout dans le monde, les syndicats de la santé, des services sociaux et des soins syndiquent et mobilisent les travailleur·es et forment des coalitions avec les utilisateur·trices et les communautés locales afin d'acquérir la force nécessaire pour provoquer le changement. Partout, le désir d'action et de changement sur le lieu de travail est de plus en plus fort. L'ISP joue un rôle essentiel dans ce combat.
- 7.2.12 Le Congrès réaffirme la Résolution no41 du 30ème Congrès mondial et s'engage à promouvoir la santé et la sécurité au travail des travailleurs.euses de la santé grâce au plaidoyer qui s'appuie sur la codification de la sécurité et la santé au travail par l'OIT dans les principes et droits fondamentaux au travail. Le Congrès réaffirme également la Résolution

no22 et continuera à plaider pour la mise en œuvre complète des directives de l'OMS sur la santé mentale au travail, afin de garantir le bien-être psychosocial des travailleurs.euses (du secteur social et de la santé).

7.2.13 Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des nombreuses urgences, y compris les catastrophes naturelles et celles causées par les humains ainsi que les urgences de santé publique, le Congrès réaffirme la Résolution no37 du 30ème Congrès mondial

7.2.14 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :

- a) renforcer les réseaux sous-régionaux et régionaux dans le cadre d'une stratégie plus large afin de partager les expériences, de fixer les priorités, d'apprendre, de prendre des mesures collectives et de coordonner l'engagement avec les institutions régionales ;
- b) gagner la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et mondiaux pris par les gouvernements en vue d'augmenter considérablement le financement de la prestation des soins de santé, de l'emploi et de l'agenda du travail décent dans le secteur de la santé.
- c) faire campagne en faveur de systèmes universels de soins de santé publics forts et bien financés afin d'éviter des situations d'urgence sanitaire mondiale aussi meurtrières que celles que nous avons connues avec la pandémie de COVID-19.
- d) s'opposer à la marchandisation et à la commercialisation des soins de santé et affaiblir le pouvoir exercé par les prestataires privés ;
- e) cartographier et syndiquer les travailleurs.euses du secteur privé pour défendre les droits des travailleur.es des soins de santé et des services sociaux, renforcer leur pouvoir afin de leur permettre de faire évoluer les politiques et s'opposer au pouvoir des entreprises ;
- f) mettre en place un programme complet de syndicalisation pour les travailleurs.euses du secteur des soins de santé ;
- g) plaider en faveur d'une restructuration de la chaîne d'approvisionnement mondiale en matière de santé afin que les stocks et les flux soient fondés sur les besoins en matière de santé des populations et non sur la richesse d'une poignée d'entreprises ;
- h) Résister aux mesures d'austérité qui exacerbent le faible niveau d'investissement dans les services de santé et la préparation aux situations d'urgence et qui augmentent la pression en faveur de la privatisation des services de santé - souvent financés par des fonds de développement.
- i) faire campagne afin de garantir la disponibilité d'un nombre suffisant de travailleurs.euses de la santé possédant les compétences requises pour soutenir les systèmes de santé publique universels qui permettront d'atteindre notre objectif de la « santé pour tous et toutes » ;
- j) lutter pour une revalorisation du travail dans le domaine des soins de santé, de meilleures conditions de travail, un salaire égal pour un travail de valeur égale, une meilleure éducation et formation et lutter contre le travail précaire et la violence au travail ;
- k) lancer la réorganisation sociale du travail dans le secteur des services de soins à la personne, qui dépend de manière disproportionnée du travail rémunéré et non rémunéré des femmes sur le lieu de travail et à la maison et demander de meilleurs modèles publics intégrés au système de santé, et fournir des soins de santé de qualité en tant que droit humain;
- l) influencer le suivi des travaux de l'étude générale de la Convention n° 149 de l'OIT sur le personnel infirmier de 1977 et de la Recommandation n° 157 du personnel infirmier de 1977, ainsi que les questions professionnelles concernant le corps infirmier, le personnel soignant et le personnel de santé ;
- m) renforcer notre travail dans le secteur des soins, et consolider nos réseaux mondiaux et régionaux, afin de lutter en faveur de normes professionnelles, de salaires et de conditions de travail décents, s'opposer à la marchandisation des soins, soutenir les agents de santé

communautaires et faire pression sur les organisations internationales et multilatérales telles que l'OIT, l'OMS et l'ONU ;

- n) influencer la rédaction et la mise en œuvre d'accords internationaux sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, ainsi que sur les soins de santé universels, avec des activités de plaidoyer, de lobbying et de campagnes fondées sur des données probantes, tant au niveau mondial que régional.

7.3 ADMINISTRATION LOCALE ET RÉGIONALE (ALR)

- 7.3.1 Les crises de la COVID-19 et du climat et de l'environnement ainsi que les inégalités croissantes facilitent l'acceptation et augmentent les demandes de remunicipalisation et d'investissements publics dans les services fournis par les administrations locales et régionales.
- 7.3.2 Simultanément, le financement inapproprié et la faible réforme des systèmes fiscaux municipaux compromettent le financement durable nécessaire pour remplir le mandat pour de nombreuses ALR et font grimper leur déficit. Cette situation crée davantage de divisions sociales, a des conséquences néfastes sur les niveaux de dotation en personnel, les compétences, les conditions de travail et les salaires décents qui sont pourtant nécessaires pour assurer un accès équitable à des services publics et répondre de manière adéquate aux crises. Elle accroît également les pressions en faveur de la privatisation et de la sous-traitance. Il en résulte des installations et des services médiocres et des difficultés croissantes à attirer un nombre suffisant de travailleurs.euses qualifié.e.s.
- 7.3.3 Les travailleurs.euses des administrations locales et régionales et leurs syndicats connaissent toujours des niveaux élevés d'emploi précaire, un accès limité à la liberté syndicale et à la négociation collective. Le secteur des ALR est confronté à des problèmes de sécurité et de santé au travail, un manque de possibilités de formation et un manque de reconnaissance de son personnel en tant que travailleurs.euses essentiel·les des services publics qui doivent être protégé·es des aléas des changements politiques.
- 7.3.4 C'est souvent au sein des administrations locales et régionales que les services publics et les administrations numérisés interagissent et communiquent le plus avec les citoyen·nes et les usager·es et que le plus grand nombre de travailleur·es des services publics sont concerné·es et touché·es par la numérisation.
- 7.3.5 Dans de nombreux endroits, ces pressions conduisent à des solutions locales innovantes avec la participation des communautés locales, des travailleur·es et des syndicats pour former une nouvelle génération de services publics locaux gérés de manière démocratique avec une participation importante des travailleurs.euses.
- 7.3.6 Les villes produisent environ 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et consomment environ deux tiers de l'énergie mondiale. Les zones urbaines devraient concerner 68% de la population mondiale d'ici 2050. Les services publics et leurs travailleurs.euses incarnent la première ligne de défense contre les urgences, les catastrophes et la crise climatique et environnementale. Aucun de ces défis ne pourra être relevé sans leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques cohérentes du niveau local au niveau national.
- 7.3.7 Pour aborder ces questions et d'autres priorités des administrations locales et régionales, l'ISP a mené les consultations LRGNext2021 auprès de ses affiliés qui conduit à l'adoption du [Plan d'action 2022-2028](#) par le Réseau mondial ALR de l'ISP en 2022. Le plan d'action est la feuille de route politique pour l'action des affiliés sur les priorités communes et le travail du Secrétariat de l'ISP, des Régions et des Sous-Régions dans le secteur des ALR.
- 7.3.8 Le Congrès s'engage à mettre en œuvre le [Plan d'action 2022-2028](#) du Réseau mondial ALR. L'ISP et ses affiliés ALR vont mettre le plan en œuvre et :
- a) convoquer le Réseau mondial ALR de l'ISP deux fois par an (soit sous la forme de réunion hybride, virtuelle ou en présentiel) et organiser des groupes de travail thématiques pour les domaines prioritaires tels que le financement public, la syndicalisation et les droits syndicaux, la sécurité et la santé au travail, les marchés publics, la remunicipalisation, la

reprise des services, le climat, les catastrophes naturelles l'environnement et la formation professionnelle ;

- b) réaliser des analyses et sur la santé et la sécurité au travail et sur les questions de genre et intersectionnalité fournir des orientations aux professions ALR et les employer pour la syndicalisation et la négociation collective ;
- c) utiliser la plateforme de campagne numérique de l'ISP « Peuple au-dessus du profit » (<https://peopleoverprof.it> , PoP) pour mobiliser rapidement des actions de solidarité à l'échelle mondiale afin de soutenir les syndicats et les travailleurs.euses des ALR dont les droits sont attaqués ;
- d) piloter des actions conjointes avec d'autres syndicats et des partenaires sociaux au niveaux des villes et des territoires locaux afin d'avancer sur des domaines prioritaires tels que des conditions de travail décentes, un accès équitable aux services publics de qualité locaux et des politiques urbaines qui intègrent la transformation de genre, des villes où les femmes occupent la position de maire ou un rôle dans les administrations locales et régionales ;
- e) Poursuivre le dialogue avec les employeurs des ALR afin de mener des actions de plaidoyer conjointes dans les forums politiques stratégiques mondiaux et régionaux sur des thèmes d'intérêt commun tels que le financement, l'approvisionnement interne, le climat ;
- f) ouvrir et avancer le dialogue avec le groupe thématique des ALR et les réseaux de villes tels que C40, U20, ICLEI et Rainbow cities.
- g) Veiller à ce que la digitalisation contribue à des services publics de qualité et n'entraîne pas une réduction des services publics et des attaques contre les travailleurs.euses ou une augmentation de la violence et du harcèlement, y compris de la violence fondée sur le genre.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 56

(Version originale en français)

AJOUTER UN POINT f) AU POINT 7.3.8 :

- f) Ouvrir et avancer le dialogue avec le groupe thématique des ALR et les réseaux de villes tels que C40, U20, ICLEI, Rainbow cities, et **CGLU, et travailler à une plus grande reconnaissance et visibilité du secteur ALR et des conditions de travail de ses travailleurs.euses au sein au niveau de l'OIT et autres organisations onusiennes et internationales**

AJOUTER DEUX NOUVEAUX POINTS h) AND i) AU POINT 7.3.8.:

- h) Mettre en place un programme complet de syndicalisation pour les travailleurs.euses du secteur ALR en incluant un travail pour faire accéder à un véritable emploi et syndiquer dans nos organisations les nombreux travailleur.euses informel.les qui fournissent un service public local.**
- i) Consolider nos réseaux mondiaux et régionaux dans le secteur ALR, afin de lutter en faveur de normes professionnelles, de salaires et de conditions de travail décents, s'opposer à la privatisation, soutenir les agent.es ALR, et faire pression sur les organisations internationales et multilatérales telles que l'OCDE, l'OIT, ONU Habitat et autre agence de l'ONU ;**

Soumis par : les 3 Fédérations CFDT (Santé-Sociaux, Interco et Finances), France

La SOC recommande le soutien.

7.4 SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION

- 7.4.1 L'eau et l'assainissement, la production, la transmission et la distribution d'énergie, ainsi que la collecte et le traitement des déchets sont des services fondamentaux qui sous-tendent de plus en plus les sociétés urbanisées. Beaucoup sont des monopoles naturels qui entraînent de graves problèmes sociaux et économiques lorsqu'ils sont mal gérés et insuffisamment financés.
- 7.4.2 Les crises climatiques et environnementales et celle de la COVID-19 ont démontré une nouvelle fois que ces services ne sont pas adaptés à un mécanisme de gestion mené par des entreprises privées, qui ont tendance à utiliser le pouvoir monopolistique pour générer des profits excessifs. Les compagnies d'énergie ont abusé du pouvoir du marché pour faire grimper les prix en temps de crise et ont ainsi suscité la colère du monde entier et déclenché des débats sur la re-réglementation et la renationalisation de l'énergie. La renationalisation est très populaire et des pays comme la France ont déjà entamé le processus.
- 7.4.3 Les politiques pour privatiser et attirer des financements privés pour les services publics et financieriser les services privatisés ont permis à des investisseurs privés de pénétrer sur ce « marché ». Les instances internationales semblent réticentes et incapables d'allouer les fonds nécessaires pour atteindre les ODD dans des domaines fondamentaux comme l'eau, la gestion des déchets et l'énergie. Il y a désormais peu d'espoir que ces objectifs soient atteints d'ici 2030.
- 7.4.4 La transition vers des formes d'énergie bas-carbone ne se fait pas assez vite, ni dans assez de pays et il n'est désormais plus possible d'éviter des changements profonds et radicaux dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Remédier aux dysfonctionnements du marché qui ont provoqué des catastrophes climatiques nécessite une intervention profonde et urgente des pouvoirs publics. La renationalisation de l'ensemble du secteur de l'énergie et de la chaîne d'approvisionnement est essentielle, de même que des investissements publics massifs dans les énergies bas-carbone.
- 7.4.5 Les tempêtes, les sécheresses, les inondations, les incendies, les migrations et les perturbations agricoles massives actuelles et croissantes exigent des systèmes de distribution d'eau capables d'anticiper, de planifier et de s'adapter rapidement pour gérer des volumes trop élevés ou trop faibles d'eau. Seulement si ces services sont remis entre les mains du secteur public pourront-ils réagir assez rapidement pour y parvenir en tenant compte des vastes implications économiques, sociales et en termes de genre.
- 7.4.6 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) s'assurer que les gouvernements mettent en œuvre leurs obligations internationales afin de garantir le droit humain d'un accès fiable, salubre et abordable à l'eau et à des services d'assainissement ;
 - b) lutter en faveur d'un secteur public géré démocratiquement, de la renationalisation de l'eau, de l'énergie et de la collecte et du traitement des déchets et d'une gestion inclusive des objectifs sociaux et environnementaux et des investissements massifs dans le secteur public de l'énergie éolienne, solaire et d'autres énergies renouvelables pour faire face aux futures difficultés liées au climat ;
 - c) continuer à travailler en étroite collaboration avec le mouvement syndical Trade Unions for Energy Democracy et soutenir les syndicats des pays du Sud global afin de renforcer leurs capacités ;
 - d) s'assurer que les travailleurs.euses touché.es par ces changements ne doivent pas assumer le fardeau de cette transition.

AMENDEMENT DES AFFILIES NO. 57

(Version originale en français)

MODIFIER LE POINT 7.4.2 :

Les crises climatiques et celle de la COVID-19 ont démontré une nouvelle fois que ces services ne sont pas adaptés à un mécanisme de gestion mené par des entreprises privées, qui ont tendance à utiliser le pouvoir monopolistique pour générer des profits excessifs. Les compagnies d'énergie ont abusé du pouvoir du marché pour faire grimper les prix en temps de crise et ont ainsi suscité la colère du monde entier et déclenché des débats sur la réglementation et la renationalisation de l'énergie. La renationalisation ~~est très populaire et dans~~ des pays comme la France a ~~ont déjà~~ entamé le processus que les courants du libéralisme tentent de saper. La renationalisation bénéficie d'un soutien croissant dans de nombreux pays.

Soumis par : FNME CGT, FDSP CGT, France

La SOC recommande le soutien.

7.5 ADMINISTRATION NATIONALE

- 7.5.1 Les crises telles que la pandémie de COVID-19, le changement climatique et les catastrophes naturelles démontrent que l'administration nationale est indispensable pour assurer la sécurité de la communauté. Pendant la crise de COVID-19, elle a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et l'achat, la distribution et la logistique des vaccins, entre autres. Ces tâches importantes et exigeantes ont été compromises par des décennies de réduction des coûts et de sous-traitance de l'expertise politique et technique qui ont laissé de nombreuses administrations nationales et organismes de contrôle sous-préparés et fragilisés face à l'emprise des grandes entreprises de consultance et des multinationales. Cela s'est souvent accompagné d'attaques contre l'indépendance des conseils fournis par les employés et employées du secteur public.
- 7.5.2 Pourtant, l'expérience et les enseignements tirés par les fonctionnaires sont inestimables. Investir dans un processus indépendant d'élaboration des politiques et dans les droits syndicaux pour l'ensemble des travailleurs.euses de l'administration publique, y compris pour ceux et celles qui travaillent dans plusieurs secteurs, comme les travailleurs.euses des services d'urgence doit être une priorité pour faire face aux crises et pandémies futures.
- 7.5.3 La pandémie de COVID-19 a été un catalyseur pour l'adoption rapide des technologies numériques et notre dépendance à leur égard, en particulier les technologies en ligne. Ce passage au numérique a mis en évidence les inégalités en matière d'accès aux biens publics comme la santé et l'éducation. La protection des emplois et des services fournis par l'administration nationale contre des programmes de numérisation et d'intelligence artificielle mal conçus est essentielle pour garantir l'accès à des services publics fondamentaux, gratuits, équitables et de qualité.
- 7.5.4 Les fonctionnaires internationaux.ales ont été parmi les premiers intervenants pendant la pandémie : les conseils politiques, les informations et l'assistance matérielle de l'OMS, l'OIT, l'ONU, l'UE et tant d'autres institutions ont été essentielles pour gérer la pandémie et sauver des vies.
- 7.5.5 Cependant, la « réforme » interne de l'ONU met son indépendance et son intégrité en danger. Les emplois de l'ONU ne respectent pas les normes fondamentales et ne proposent pas des conditions de travail décentes en faisant des contrats temporaires, flexibles et à court terme la norme pour son propre personnel. L'ubérisation de la fonction publique internationale va dans la direction opposée et est en contradiction avec de nombreux principes et règles des Nations unies qui sous-tendent l'indépendance de la fonction publique internationale.

- 7.5.6 Soutenir l'administration nationale et les fonctionnaires internationaux pour veiller à ce qu'ils et elles bénéficient de droits syndicaux est essentiel pour leur permettre de fournir des conseils politiques en toute indépendance.
- 7.5.7 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'OIT n° 151 et lutter pour la reconnaissance des droits syndicaux dans tous les domaines de l'administration nationale ;
 - b) s'assurer que la numérisation contribue à des services publics de qualité et non au recul de ces services et à des attaques à l'encontre des travailleurs.euses et qu'elle n'augmente pas la violence et le harcèlement, y compris la violence fondée sur le genre ;
 - c) défendre et promouvoir l'indépendance des employé·es du secteur public, ainsi que l'importance du rôle qu'ils jouent en prodiguant des conseils factuels ;
 - d) soutenir les travailleurs.euses au sein des organisations gouvernementales internationales, afin de leur permettre de jouir de leurs droits fondamentaux au travail, notamment de leur droit d'organisation et de leur droit à la négociation collective et à obtenir des réparations juridiques pour leurs plaintes ;
 - e) faire campagne pour la protection des droits du personnel local des ambassades, consulats et missions diplomatiques.

7.6 SUPPORT DANS L'ÉDUCATION, LES MÉDIAS, LES ARTS ET LA CULTURE

- 7.6.1 Les personnels auxiliaires du secteur de l'éducation, des médias, de l'art et de la culture (ESCW) ont été confrontés à des défis sans précédent pendant la pandémie. La fermeture d'établissements éducatifs et culturels a compromis les résultats en matière d'éducation et mis en lumière le travail précaire largement répandu dans le secteur.
- 7.6.2 La pression exercée pour adopter rapidement un mode d'apprentissage virtuel a souvent normalisé le télétravail sans les évaluations habituelles et le retour au travail a présenté de sérieux problèmes pour le contrôle des maladies dans les écoles. Cette situation n'a fait qu'augmenter le stress des travailleur·es du secteur. Ces expériences démontrent que la participation des travailleurs.euses à la planification est essentielle à un enseignement public de qualité, au développement culturel et au fonctionnement de nos communautés.
- 7.6.3 Les personnels auxiliaires du secteur de l'éducation et de la culture sont toujours confrontés à des problèmes concernant le droit des femmes, le racisme institutionnel, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les droits des peuples autochtones, la violence au travail et la violence domestique et la détresse environnementale.
- 7.6.4 Ces secteurs restent une cible privilégiée pour la privatisation, et la pénurie mondiale de personnel ne fait que renforcer cette tendance. Lorsque ces services passent sous le contrôle des entreprises privées, notre capacité à fournir un enseignement public universel de qualité, à faire progresser l'art et la culture, à proposer des programmes d'études critiques indépendants, à attirer et à retenir un personnel qualifié et expérimenté est menacée et, de manière plus insidieuse cette évolution nuit à la démocratie. En particulier en période de pandémie, il est apparu clairement que les institutions publiques de radiodiffusion sont importantes pour lutter contre la désinformation. Les mesures visant à maintenir ces institutions, à protéger les professionnel.le.s des médias et à renforcer leurs droits et libertés servent donc également à protéger la liberté des médias et, par conséquent, la démocratie.
- 7.6.5 Les services culturels sont essentiels à l'humanité et jouent un rôle clé dans les processus de rétablissement et de guérison après une pandémie, ainsi que dans la communication sur les droits humains, l'égalité et la justice. Le secteur est également bénéfique pour l'économie et constitue un élément clé pour une véritable reprise économique.
- 7.6.6 Les professionnel.le.s du secteur culturel et artistique nous aident à préserver la mémoire du passé, à nous remettre en question et à imaginer qui nous pouvons devenir. Ils·elles méritent d'être reconnus pour leurs contributions uniques et essentielles à la société et d'être traité·es avec dignité et respect sur le lieu de travail.

- 7.6.7 Depuis le dernier congrès, le réseau a approuvé un manifeste du personnel de soutien à l'éducation, et un autre pour les travailleur·es du secteur culturel, attirant une plus grande attention sur le sort de ces travailleurs·euses dévasté·es par les ravages de la pandémie. Ces deux documents orienteront nos travaux futurs.
- 7.6.8 L'ISP s'engage à nouveau à défendre une éducation publique de qualité et à vaincre l'inégalité dans l'éducation, qu'elle soit due à la géographie, au revenu, au genre, à la capacité d'accéder à la technologie ou à des besoins d'apprentissage particuliers.
- 7.6.9 L'ISP collaborera avec ses affiliés et donnera la priorité aux points suivants :
- a) promouvoir la fonction essentielle de ces secteurs dans nos communautés et nos démocraties et le rôle qu'ils jouent dans la promotion des valeurs démocratiques, inclusives et antidiscriminatoires ;
 - b) promouvoir une éducation publique universelle et gratuite, défendre les droits du travail et lutter pour des lieux de travail sûrs, un travail décent, un emploi stable et une protection sociale ;
 - c) faire pression sur les institutions financières internationales et les Nations unies pour qu'elles accordent la priorité aux questions relatives aux personnels auxiliaires du secteur de l'éducation et de la culture ;
 - d) intégrer le travail numérique de l'ISP dans le travail de ces secteurs.

AMENDEMENTS DES AFFILIES DE LA SECTION 7 NON INCLUS DANS CETTE BROCHURE

Retirés en faveur de leur intégration au PoA après correction : 53, 54, 55, 58

Retiré: 59

8. GLOSSAIRE

ABT	Accords bilatéraux sur le travail
ALR	Administrations locales et régionales
ACM	Accord-cadre mondial
ADD	Agenda pour le développement durable
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AMS	Assemblée mondiale de la santé
BIPOC	Autochtones, personnes de couleur
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CCFNU	Commission des Nations unies pour la Condition de la Femme
COP	Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CSI	Confédération syndicale internationale
EPI	Équipements de protection individuelle
ESCW	Agents culturels et de soutien à l'éducation
FEM	Forum économique mondial
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IA	Intelligence artificielle
ICRICT	Commission indépendante sur la réforme de la fiscalité internationale des entreprises
IFI	Institution financière internationale
ISDS	Règlement des différends entre investisseurs et États
LGBTI+	Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s, transsexuel.le.s et autres orientations
MNE	Entreprises multinationales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OEA	Organisation des États américains
OIS	Obligations à impact social
OIT	Organisation internationale du travail
OIT CA	Conseil d'administration de l'OIT
OIT CAN	Commission de l'application des normes de l'OIT
OIT CAS	Comité de la liberté d'association
OIT CEACR	Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations
OIT CIT	OIT Conférence internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
OSH	Sécurité et santé au travail
PDFT	Principes et droits fondamentaux au travail
PMM	Pacte mondial sur les migrations
PMR	Pacte mondial sur les réfugiés
PPP	Partenariat public-privé
PUP	Partenariat public-public
PWD	Personnes en situation de handicap
SPQ	Services Publics de Qualité
UCLG	Cités et Gouvernements locaux unis
UNComHEEG	Commission de haut niveau des Nations unies sur la santé, l'emploi et la croissance économique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Brochure 1

**Résolution du Conseil exécutif No. 1: Programme d'Action de l'ISP 2023-2028
et Amendements des Affiliés correspondants**



Internationale des Services Publics

<https://publicservices.international>
psi@world-psi.org